

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES
CHASSEURS DE L'HÉRAULT
SAMEDI 6 AVRIL 2019 A MURVIEL-LES-BEZIERS**

Le 6 avril 2019 à 09 h 00, les membres de l'association « Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à **Murviel-lès-Béziers** sous la présidence de Jean-Pierre GAILLARD.

Les convocations ont été faites régulièrement en date du **4 mars 2019 (1 journal local d'information générale ou d'annonces légales)** et en date du **4 mars** par courrier aux **adhérents territoriaux**.

Il a été établi une feuille de présence des membres présents et représentés. Ladite feuille de présence permet de constater que **117** membres de l'association sont présents ou représentés correspondant à un total **7 096 voix**. L'assemblée générale peut valablement délibérer sur **l'ordre du jour statutaire** suivant :

- * Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 avril 2018,
- * Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération,
- * Rapport de gestion du trésorier,
- * Rapport du commissaire aux comptes,
- * Approbation des comptes de l'exercice 2017-2018 et du budget de l'exercice 2019-2020, affectation du résultat aux réserves,
- * Vote du montant des cotisations 2019-2020 et des participations financières du plan de chasse 2019-2020,
- * Examen et vote d'une résolution relative à la réforme de la chasse (fusion des deux comptabilités au 1^{er} juillet 2019),
- * Examen et vote de la résolution relative à la modification du règlement intérieur,
- * Vente des parcelles de Pailhes (article 11 point 121 des statuts),
- * Adoption du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2019-2025,
- * Questions écrites.

PERSONNALITÉS PRÉSENTES OU REPRÉSENTÉES

- Christian POUGET, Sous-Préfet de Béziers, représentant Pierre POUESSEL, Préfet de l'Hérault,
- Philippe HUPPE, Député de l'Hérault,
- Henri CABANEL, Sénateur de l'Hérault,
- Ferdinand JAOU, Conseiller Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, délégué à la Chasse et à la Pêche, représentant Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,
- Philippe VIDAL, Vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault, délégué à l'aménagement du territoire, Maire de Cazouls-lès-Béziers, représentant Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental,
- Norbert ETIENNE, Maire de Murviel-lès-Béziers,
- Laurent JAOU, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué à la chasse, Maire de Saint Brès, représentant Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de Montpellier,
- Jérôme DESPEY, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
- Francis CROS, Président de l'Union Régionale des Communes Forestières Occitanie, Président de l'Association des Communes Forestières de l'Hérault,
- Nicolas KARR, Directeur de l'Agence Territoriale Hérault/Gard de l'Office National des Forêts,
- Max ALLIES, Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault, représentant le Syndicat des Forestiers Privés Occitanie,
- Gilles GREGOIRE, Président de la Fédération de l'Hérault pour la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique,
- Florence BARTHELEMY, cheffe de service Agriculture et Forêt, représentant Matthieu GREGORY, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault,
- Michel THERON, Vice-Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault, représentant Anne-Marie GRESLE, Présidente,
- Louis Gérard MARTIN D'ESCRIBENNE, Délégué Régional Adjoint Occitanie de l'ONCFS,
- Vincent TARBOURIECH, Technicien supérieur de l'environnement, Chef du Service Départemental 34 de l'ONCFS,
- Christian LOUBET, Président de l'ACCA de Murviel-lès-Béziers,
- Xavier TEISSERENC, élu CRPF Occitanie,
- Gérard BARO, Maire de Causse et Veyran,
- Alain ESCLOPE, ancien Président de la FDC 66, qui a été également Député Européen,
- Aimé ALCOUFFA, Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Francis BARTHES, Vice-président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Jean BLAYAC, Vice-président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Robert CONTRERAS, Secrétaire de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Jean-Claude CROS, Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Bernard MARTY, Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Régine MATHIEU, Administratrice de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Guy ROUDIER, Trésorier de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Robert SANS, Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Serge VEZINHET, Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Daniel VIALA, Trésorier adjoint de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Olivier BOUGETTE, Trésorier de l'Association départementale des lieutenants de loupeterie,
- Victor VERGNES, Vice-président de la Fédération de l'Hérault pour la Pêche Protection du Milieu Aquatique,
- Dorian JACOT, Technicien de l'environnement, Adjoint au chef de service, Chef de brigade Ouest de l'ONCFS,
- Franck BALMEFREZOL, Délégué Départemental Rencontres Saint Hubert,
- Yvan BESSE, Président de l'ADCA34,
- Adrien BONAFE, Président de l'AJCH,

- Jean-François EMIER, Président de l'ADPAH,
- Daniel ESCANEZ, Président de l'AGCPH,
- Alain ROUANET, Président de la section départementale Hérault du Club National des Bécassiers,
- Joël ROUX, Président de l'ADCGG34, Délégué départemental de l'UNUCR,
- Anne FALGAYRETTES, Vice-Présidente de l'ACFH, représentant Alexie TISSERAND-WOJCIESZAK, Présidente,
- Patricia MICHEL, Directrice du GIEC Caroux Espinouse,
- Jean-Pierre CAMPLONG, Retraité gendarmerie,
- Bernard FRANCES, Retraité des Douanes,
- Roger NEGRE, Retraité Gendarmerie,
- Joël PRENVEILLE, Colonel réserviste gendarmerie,
- Daniel LAVIT, Commissaire Divisionnaire à la Direction Centrale de la Sécurité Publique,
- Frédéric ROUILLE, Commissaire aux Comptes,
- Florence KASZUBA, Expert-comptable In Extenso,
- Claude BEZIAT, Groupement d'employeurs les Trois Pechs,
- L'ensemble du personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault,
- L'ensemble des estimateurs et des Lieutenants de louvèterie.

PERSONNALITES EXCUSEES (par ordre alphabétique)

- Armelle ADAM, Substitut du Procureur de la République de Béziers,
- Nicolas ALBAN, Délégué Régional Occitanie de l'ONCFS,
- Christian ALLIES, Président de l'AFACCC34,
- Francis BOUTES, Président de la Communauté des Communes les Avants-Monts,
- Claude BOUYER, Réserviste gendarmerie,
- Marie-Thérèse BRUGUIERE, Sénatrice de l'Hérault,
- Yvon CALVET, Procureur de la République au Tribunal de Grande Instance de Béziers,
- Robert CAUSSEL, Délégué du Procureur de la République de Béziers,
- Noël DARDOISE, Gérant du Ball trap de Poussan,
- Gilles D'ETTORE, Président du SCOT Biterrois,
- Rémi DECOURSIERE, Technicien référent chasse pour l'Hérault de l'ONF,
- Mathieu DELABIE, Délégué des Rivages,
- Benoit DESMARTIN, Commissaire divisionnaire de Police de Béziers,
- Jean DURANDEU, Adjoint au Maire de Murviel-lès-Béziers,
- Stéphane DUSFOUR, Administrateur de la Fédération des chasseurs de l'Hérault,
- Alain FAVRE, Directeur départemental Adjoint de la Sécurité Publique,
- Éric FLORES, Colonel, Contrôleur Général, Directeur du Service Départemental Incendies et de Secours de l'Hérault,
- Bernard FONTES, Retraité gendarmerie,
- Bernard GANIBENC, Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Sylvie GARCIA, Adjoint au Maire de Murviel-lès-Béziers,
- Frédéric GLEIZES, Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Cécile GOUNOT, Déléguée Régionale Adjointe Occitanie de l'ONCFS,
- Jean-Pierre GRAND, Sénateur de l'Hérault,
- Thierry GRIFFE, Adjudant-Chef du centre de secours de Murviel-lès-Béziers,
- Didier KRUGER, Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie,
- Alban LAURIAC, Délégué territorial du CRPF Occitanie,
- Pascal LEGRAND, Directeur CRPF Occitanie,
- Général Jean-Valéry LETTERMAN, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant le groupement de gendarmerie départemental de l'Hérault,
- Daniel LOPEZ, Inspecteur du permis de chasser région Occitanie de l'ONCFS,
- Joseph MESTRE, Président national de l'ANCLATRA,

- Anthony MIMOUNI, Chef d'Escadron commandant de compagnie de Gendarmerie de Béziers,
- Christophe MORGO, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault, délégué à l'environnement, Maire de Villeveyrac,
- Sylvain PACHON, Chef de brigade Est de l'ONCFS,
- Didier PANIEZ, Adjudant, Brigade Départementale de Renseignements Judiciaires et d'Investigations, Groupement de l'Hérault,
- Marie PASSIEUX, Présidente d'Hérault Sport, Conseillère Départementale de l'Hérault,
- André PONS, Adjoint au maire de Murviel-lès-Béziers,
- Jean-Michel POREZ, Commissaire divisionnaire, Contrôleur Général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Catherine REBOUL, Conseillère Départementale,
- Jean-Philippe REY, Vice-procureur de la République de Béziers,
- Lieutenant-Colonel Christophe ROLLAND, Commandant le Groupement d'Intervention Régionale, gendarmerie de Montpellier,
- Michel ROUS, Retraité major du groupement de gendarmerie départementale,
- Charles SALIES, Avocat,
- Fabrice TISSIER, Lieutenant commandant la Brigade de gendarmerie de Murviel-lès-Béziers.

OUVERTURE DU CONGRES

Jean-Pierre GAILLARD : « Mesdames, Messieurs, je remercie les personnalités présentes à la tribune ou dans la salle, les représentants du monde associatif, agricole, politique et vous tous amis chasseurs. Avant de passer le relais à Robert CONTRERAS qui ouvrira la séance, je souhaite que nous puissions rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale en ayant une pensée pour eux ».

OUVERTURE DE LA SEANCE

Robert CONTRERAS : « Bonjour à toutes et à tous. Je vais passer la parole à Christian LOUBET, Président de l'ACCA de Murviel-lès-Béziers puis à Norbert ETIENNE, Maire de Murviel-lès-Béziers que nous remercions de nous recevoir pour notre congrès annuel. »

ALLOCUTION D'ACCUEIL DES PERSONNALITES DE LA COMMUNE

INTERVENTION de Christian LOUBET, Président de l'ACCA de Murviel-lès-Béziers.

Applaudissements.

INTERVENTION de Norbert ETIENNE, Maire de Murviel-lès-Béziers.

Applaudissements.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Robert CONTRERAS : « Comme il est de tradition, le président va procéder à la remise des médailles pour services rendus à la cause cynégétique.

A l'appel de votre nom, je demanderai aux récipiendaires de nous rejoindre devant la tribune et de rester pour la photo de groupe.

La médaille de **Bronze des Fédérations** a été attribuée à :

- **Jean DUPONT**, 83 ans, chasse depuis l'âge de 16 ans, est un passionné des chiens courants. Membre du bureau de la société de chasse de **Neffiès**, a été, entre autre, l'un des principaux artisans de la réintroduction du lapin sur le territoire. Au sein de la diane, il fait encore le « pied » le matin. Ses conseils et son diagnostic sont toujours très précieux. Chasseur intègre et partisan du consensus, il a toujours œuvré pour le maintien de la chasse rurale et de ses traditions.
- **Daniel JOURDAN**, 72 ans, chasseur, instituteur à la retraite et pédagogue auprès des élèves des écoles des communes de l'Hérault et d'autres régions de France en collaboration avec l'Association de Chasse Maritime **d'Agde**.
- **Christian BOUSSINESQ**, 72 ans, membre du bureau du syndicat intercommunal de chasse de **Montpeyroux, Arboras, Lagamas**.
- **Christian COUGOULUEGNE**, 55 ans, chasseur citoyen qui s'investit dans tous les travaux entrepris par le syndicat intercommunal de chasse de **Montpeyroux, Arboras, Lagamas**.

- **Jean-Marie JULIEN**, 83 ans, chasse depuis l'âge de 16 ans, a participé à la création du Syndicat Intercommunal de Chasse de **Rouvière-Dardailhon** regroupant les communes de Bélarga, Le Pouget, Plaissan, Pouzols, Puilacher et Tressan. Président de la société de chasse de Bélarga de 1972 à 1996.
- **Christian LOUBET**, 71 ans, président de l'**ACCA de Murviel les Béziers** depuis 28 ans, piégeur agréé depuis 1986, responsable de la diane de chasse de Murviel les Béziers depuis 2003. **En remerciement de l'aide apportée dans l'organisation du congrès, un chèque de 1 000 € lui est remis ».**

Applaudissements.

PARTIE STATUTAIRE

Robert CONTRERAS : « Conformément à l'article 2 du règlement intérieur de la fédération des chasseurs de l'Hérault adopté en assemblée générale à Saint Gervais sur Mare le 7 avril 2018, je vous rappelle que le vote à mains levées sera la règle pour toutes les délibérations soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Pour commencer nos travaux, Je vous demande d'approuver le **procès-verbal de séance de l'assemblée générale du 7 avril 2018 à Saint Gervais sur Mare** dont de larges extraits ont été publiés dans le bulletin de juillet 2018 et dont l'intégralité est disponible sur le site Internet de la fédération (www.fdc34.com). »

- ➔ **Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 avril 2018 à Saint Gervais sur Mare est approuvé à l'unanimité.**

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA SITUATION, LA GESTION ET LES ACTIVITES DE LA FEDERATION

Robert CONTRERAS : « Conformément à l'article 11 point 118 des statuts des fédérations, je vous rappelle que l'assemblée générale entend le rapport du président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération.

Ce rapport va vous être présenté dans le cadre d'un film de 25 minutes réalisé en collaboration avec la société VERIS que je remercie (dont les extraits principaux sont retranscrits dans le procès-verbal).

Aussi, je vous convie à suivre cette présentation qui développera les principaux thèmes et actions menées sur tous les terrains dans la concertation et l'unité au cours de l'année écoulée, ce qui fut également le cas lors des quatre réunions préparatoires de secteur dans tout le département de l'Hérault.

Le président GAILLARD complètera cette présentation du rapport sur la situation, la gestion et les activités de la FDC 34, notamment en abordant la réforme de la chasse et le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ».



RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA SITUATION, LA GESTION ET LES ACTIVITES DE LA FDC 34 Assemblée Générale du 6 avril 2019 à Murviel-lès-Béziers

Réunions de secteurs :

Lundi 25 février à Boujan-sur-Libron

Jeudi 28 février à Salèlles-du-Bosc



Lundi 4 mars à Saint-Jean-de-Védas

Jeudi 7 mars à Prémian

LA FDC 34.....

...AGREEE AU TITRE
DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(arrêté du 28 septembre 2017)...

...Avec des missions de service public...

Elle est habilitée à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives départementales (arrêté préfectoral du 21 octobre 2014)

- Formation permis de chasser
- Indemnisation dégâts de grand gibier
- Lutte contre le braconnage...

LA FDC 34 (SUITE).....

Formulaire d'inscription
à destination des membres de la Fédération Française de la Chasse et de la Pêche (FFC) et des membres de la Fédération Française de la Pêche (FFP) et des membres de la Fédération Française de la Chasse et de la Pêche (FFC) et des membres de la Fédération Française de la Pêche (FFP)

Vous êtes :

une personne responsable de chasse ou ACVA (Economat de)

une personne membre (Economat de)

une personne membre de (Economat de)

Informations personnelles :

Nom : Prénom : Date naissance :

Adresse : Tél. :

Mobil. : (à compléter si différent de domicile)

Motivations des participants à inscrire (à compléter par formation) :

Nom : Prénom : Date naissance :

Nom : Prénom : Date naissance :

Nom : Prénom : Date naissance :

Nom : Prénom : Date naissance :

Cocher la ou les formations souhaitées :

Formation pour l'agrément de piégeur agité

Formation pour l'agrément de Carab-Cheval Particulier

Formation pour la chasse au gibier d'eau

Formation concurrence et gestion de la Faune sauvage

Formation aux compétences techniques

Formation particulièrement au piégeage

Formation « sécurité en battue »

Formation « chasse à l'appât »

Formation « recherche du gibier blessé »

Formation Examens Initial de la venaison

Battue à l'écologie à l'adresse publique

FDCP

Agence Technique des Hauts Cantons

LSPB Association de Béziers

SAHIS BÉZIERAIS

Signature :

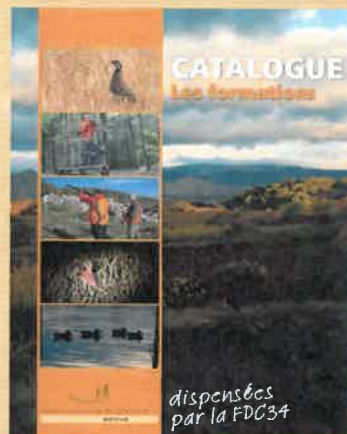
Préciser les formations pour lesquelles vous souhaitez être inscrit(e) :

.....

13 FORMATIONS ENTIEREMENT GRATUITES

A VOTRE DISPOSITION (Tir du renard, recherche du gibier blessé, sécurité etc.)

Plus de 700 personnes participent chaque année aux formations proposées par la Fédération de l'Hérault



Partenaires : associations spécialisées

3

LE PETIT GIBIER

Le Lapin :

Opérations de débroussaillages et furetages sur l'Est de Montpellier (Reprises)

Le Lièvre et la Perdrix rouge :

Bonne saison de reproduction pour le Lièvre et plutôt satisfaisante pour la Perdrix rouge en fonction des secteurs

Surveillance des mortalités anormales:

Forte épizootie de VHD avec confirmation de RVHD2 chez le lapin et le lièvre

Maladie hémorragie inexpiquée chez le lièvre

De nouveaux cas de strongylose chez le Lièvre et de nombreux cas de maladies hémorragiques type EBHS"Like".



Partenaires : ONCFS, Chambre d'Agriculture, GIC, Association départementale des Piégeurs 34, Laboratoire Départemental Vétérinaire, IMPCF, Anclatra, délégué régional concours St Hubert, AFACCC 34

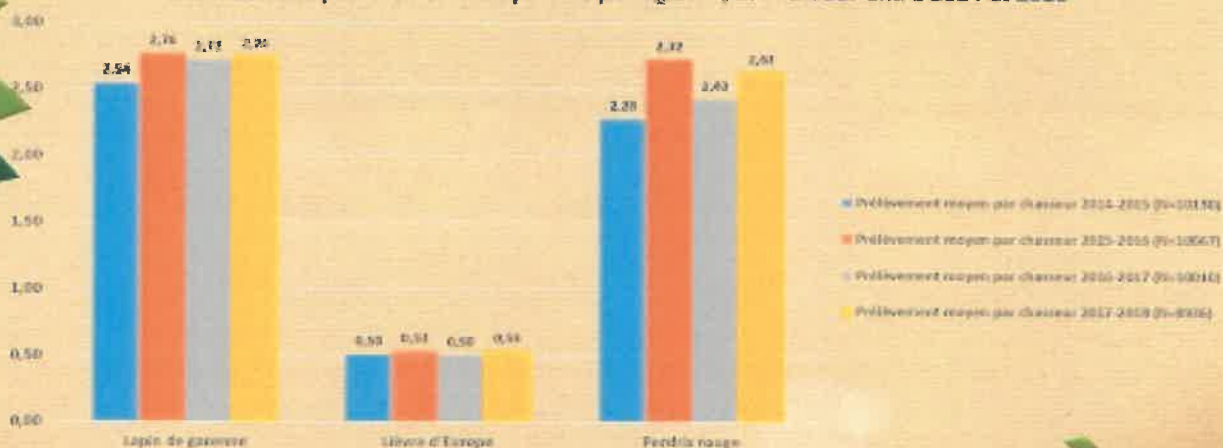
4

LE PETIT GIBIER

N'oubliez pas de retourner vos fiches de prélèvements à la FDC 34 lors de votre demande de validation !

Taux de retour de 52 % → 8936 fiches analysées en 2018

Evolution des prélèvements moyens de petit gibier par chasseur entre 2014 et 2018



5

ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS (ESOD)

On ne dit plus nuisible ! (décret 28 juin 2018)

Classement ESOD sous conditions fixées par arrêtés ministériels (Juin 2018) prolongé jusqu'à juin 2019 :

- Renard, fouine, pie bavarde, étourneau sansonnet sur tout le département
- Corneille noire sur une partie du département
- Chien viverrin, vison d'amérique, ragondin, raton laveur, rat musqué, bernache du Canada sur tout le département

Classement ESOD sous conditions fixées par arrêtés préfectoral (2019) :

- Pigeon ramier
- Sanglier (20 communes)

Pensez à déclarer les dégâts de ces espèces !
(Belette et putois compris ESOD nationalement)



Partenaires : Chambre d'Agriculture, Association départementale des Piégeurs Agrées 34, IMPCF, Syndicat mixte du bassin de l'Or (SYMBO)

6

LES MIGRATEURS TERRESTRES ET LE GIBIER D'EAU

Les migrateurs terrestres :

- Suivi Bécasse en cas de gel prolongé (Bourbaki)
- Suivi de la migration de la Bécasse (balise)
- PMA Bécasse (3/j, 6/semaine, 30/saison)
- **Retour obligatoire du CPB même en l'absence de prélèvement**
- Suivi de l'hivernage et des oiseaux reproducteurs (grives, colombidés, merle noir, alouettes...) dans le cadre du réseau ACT



Le gibier d'eau :

- **Retour obligatoire du carnet de hutte**
- Arrêté ministériel pour une chasse non récréative des oies grises en février (quotas de 5000 oies à déclarer sur l'application Chassadapt)
- Fin du programme AVIPER, attente des résultats officiels
- Suivi de l'hivernage sur l'étang de Vendres
- Surveillance Grippe aviaire (mesure biosécurité, baguage obligatoire des appelants)
- Reprise de Bécassines



Partenaires : ACM, CNB 34, CICB, ONCFS, Conservatoire du Littoral, CEN LR, Fédération de l'Hérault pour la pêche, IMPCF, FNC, FRC, Conseil Départemental

7

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER

Bilan affût-approche du 1er juin au 08 sept 2018 :

- 2 200 sorties (1 188 en 2017)
- 843 sangliers tués (544 en 2017)

Bilan battue du 1er juin au 18 nov 2018 :

- 6 914 sorties (8 132 en 2017)
- 5 507 sangliers tués (6 860 en 2017)

Bilan des battues saison 2017-2018 :

- 17 007 sangliers tués (- 18 % par rapport à 2016-2017)
- 340 681 chasseurs (+ 6 % par rapport à 2016-2017)
- 19 303 sorties réalisées (+10 % par rapport à 2016-2017)



Equarrissage des déchets issus de la chasse dans le Lodévois-Larzac (17-18) :

- 8 215 kg de déchets récupérés par 5 dianes

Convention Montpellier Méditerranée Métropole – Cage zone urbaine :

- 74 sangliers prélevés en 2018 (partenaire : Association Départementale des Lieutenants de Louveterie)

8

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE)

Saison	Nombre de dossiers	Montant indemnités (€)
2018-2019	164	167 289
2017-2018	240	283 422
2016-2017	256	201 308
2015-2016	181	125 787

(saison complète sauf 2018-2019)

9

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 2)

10 communes aux montants d'indemnisation les plus élevés en 2018
(chiffrage au 18-11-2018)

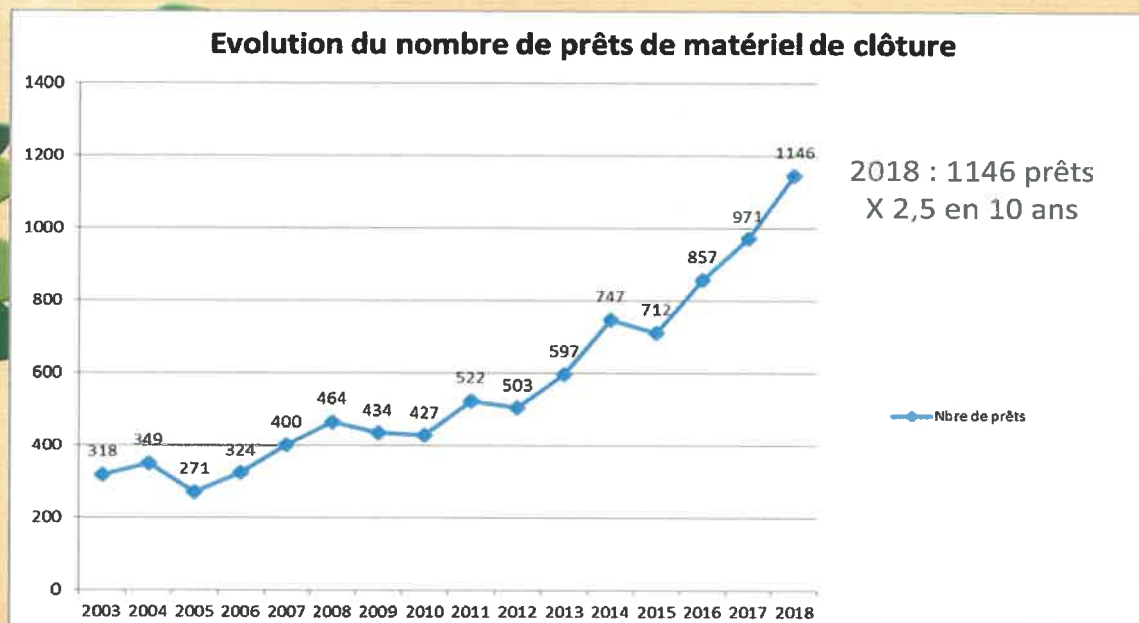
Commune	Montant Indemnité (€)	Part Montant départ.	Provisoire
PUECHABON	11 348,74 €	6,8 %	0,00 €
ARGELLIERS	9 366,87 €	5,6 %	0,00 €
SAINT-PRIVAT	9 291,65 €	5,5 %	0,00 €
SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE	7 803,60 €	4,6 %	0,00 €
FELINES-MINERVOIS	7 475,38 €	4,5 %	0,00 €
MONTARNAUD	6 803,79 €	4 %	0,00 €
LATTES	4 760,00 €	2,8 %	0,00 €
LA TOUR-SUR-ORB	4 376,76 €	2,6 %	3 551,69 €
ANIANE	4 144,38 €	2,5 %	0,00 €
SOUMONT	4 046,97 €	2,4 %	0,00 €
TOTAL « top 10 »	69 418,14 €	41,3 %	3 551,69 €
TOTAL Département (342 communes)	167 289 €	-	14 935,34 €

10 communes sur 342 représentent à elles seules 41,3 % du montant des dégâts

10

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 3)

PRÊT DE MATERIEL DE CLÔTURE



11

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 4)

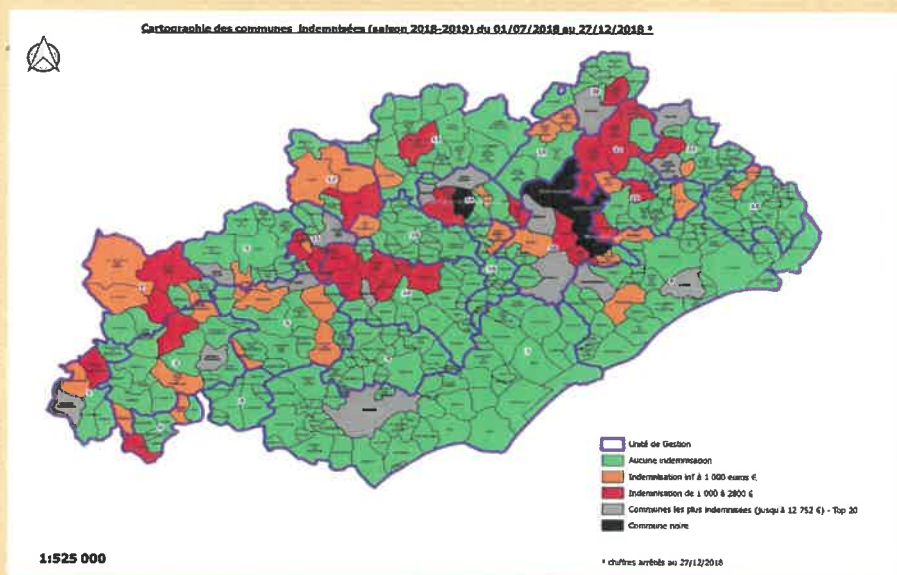
Budget matériel de subvention

MATERIEL EN STOCK AU 30/06/2018	
A la FDC 34	69 874 €
Chez les agriculteurs	333 875 €
TOTAL STOCK :	403 749 €
PREVISIONNEL ACHAT MATERIEL EN 2019	
Electrificateurs, piles, batteries, etc.	158 875, 78 €
Effaroucheurs sonores	1 008 €
TOTAL ACHAT :	159 883,78€

12

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 5)

20 communes classées ESOD (ex nuisible) en mars 2019 et cartographie des communes indemnisées (chiffrage à mi-saison, ensemble du grand gibier)



Communes où le sanglier est classé ESOD : Aniane, Argelliers, Aumelas, Babeau Bouldoux, Béziers, Brissac, Claret, Cournonterral, Félines Minervois, Fos, Lattes, La Tour sur Orb, Les Aires, Montarnaud, Puéchabon, Roquessels, St Privat, St Jean de la Blaquière, Saint Mathieu de Trévières, Soumont.

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 6)

PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA)

- Détection de plusieurs cas à la frontière Belge
- Risque de propagation du virus après le transport d'animaux, les mouvements de personnes...
- Catastrophe pour la filière porcine et pour la chasse (maladie pouvant tuer plus de 90% des suidés)
- Seul moyen de lutte : détection précoce du virus
- Aucun vaccin à ce jour



**PENSEZ A SIGNALER A VOTRE
FEDERATION TOUT SANGLIER VOUS
PARAISSANT SUSPECT POUR ANALYSE
VIA LE RESEAU SAGIR**

LE GRAND GIBIER : CERF, MOUFLON, CHEVREUIL

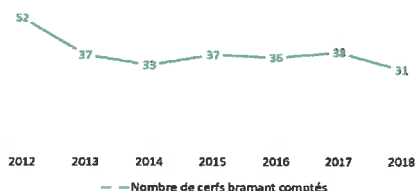
Attribution cerfs 18-19 : 186
(162 en 17-18)



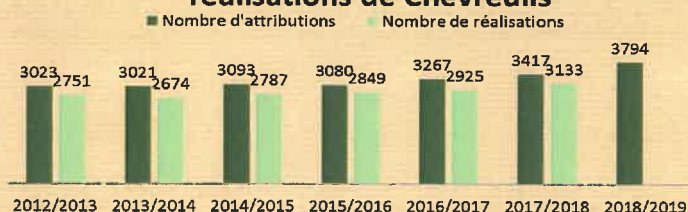
Attribution chevreuils 18-19 : 3 794
(3 467 en 17-18)



NOMBRE DE CERFS BRAMANT COMPTÉS



Evolution des attributions et réalisations de Chevreuils



Attribution mouflons 18-19 : 585 (558 en 17-18)



15

Le Grand Gibier : Les formations

- Sécurité grand gibier :
119 personnes
(2 964 depuis 2003)
- GORÉD : 6 équipes
(73 depuis 2008)
- Approche : 31 personnes
(337 depuis 2010)
Session le 27 avril 2018
- Chien de sang : pas de formation à l'automne 2018 (222 depuis 2007)

Hygiène de la venaison :

13 personnes
(708 depuis 2010)
Sérothèque : 81 prélèvements (17/18)



Partenaires : ONCFS, ONF, les forestiers, Association Départementale des Lieutenants de Louveterie, Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier, UNUCR, Association Départementale des Chasseurs à l'Arc, Association Gardes Chasse Particuliers 34, Association Départementale des Piégeurs Agréés 34, AFACCC34, Région, UNUCR, Conseil Départemental (Laboratoire Départemental Vétérinaire)

Forêts et équilibre sylvo-cynégétique:

- Participation au CETEF (Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières)
Arbres d'Occitanie :
Expérimentation sur les dégâts forestiers de chevreuils à Fraïsse/Agout

16

Gardes chasse particuliers et Piégeurs



Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA34)

181 piégeurs adhérents

Formations de 74 nouveaux piégeurs en 2018

Sessions 2019 : - 15 et 16 mars
- 21 et 22 juin

Association Gardes Chasse Particuliers Hérault (AGCP34)

92 gardes adhérents

73 associations de chasse sous convention

Formations des nouveaux gardes

24 en 2018

Partenariat ONCFS : session 2019 : 16 et 17 mai



La FDC 34 est membre du conseil d'administration et soutient financièrement ces deux associations

17

Le permis de chasser : Examen et guichet unique

Formation et examen du permis de chasser

- 306 candidats ont réussi l'examen complet en 2018
- 26 chasseurs agréés pour la chasse à l'arc en 2018



Guichet unique

- 18 522 permis de chasser validés (- 700) et 11 865 vignettes sangliers (-379)
- 6497 validations par Internet (+ 498)
dont 4 883 e-Validation
- 10 519 contrats assurances souscrits (-19)
- Renforcement des mesures de sécurité concernant les armes : l'inscription au FINIADA entraîne l'obligation pour la fédération de refuser toute délivrance de validation du permis de chasser



Partenaires : ONCFS, FNC, Conseil Départemental

18

Chasse au féminin et Jeunes Chasseurs

2 Associations très dynamiques :

- 55 membres pour l'association des jeunes chasseurs et 54 membres pour la chasse au féminin.
- Réalisation de battues et parties de chasse pour les deux associations sur différents territoires de l'Hérault notamment ceux de la FDC 34 (Combesalat).
- Organisation dans l'Hérault d'un week-end de chasse Inter-AJC (Doubs, Morbihan).



19

Information et éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de la biodiversité

- Un soutien quotidien auprès des associations de chasse dans leur fonctionnement interne : contentieux juridiques, administration des associations, articulation avec les dianes etc.
- Subventions de 95 associations de chasse pour 447 ha de cultures faunistiques.
- Subventions de 71 associations de chasse pour gyrobroyage, 16 associations pour les agrainoirs, 63 associations pour les points d'eau.
- Contribution à la prévention du braconnage : plusieurs Parties Civiles par an.

Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, des stagiaires et des étudiants, notamment à travers la convention d'objectifs signée chaque année avec le Conseil Départemental de l'Hérault, la FDC 34 soutient financièrement :

- L'ACM d'Agde à Vendres (plus de 330 élèves ont accédé à ces animations)
- L'association intercom. Montpeyroux/Arboras/Lagamas et la Mairie de Castanet le Haut (encadrement stagiaires)
- Thèse sur le Sanglier : modélisation de l'effort de chasse en situations contrastées (étude de la relation effort de chasse/pression de chasse)

Trophée « chasse durable » 2018 décerné à l'association de Montagnac pour les aménagements Petit Gibier et l'éducation des scolaires à l'environnement

Partenaires : Région, Conseil Départemental, Associations de chasse, Mairies, FRC, avocats, ONCFS, étudiants, thésard

20

La Communication



- Site Internet et bulletin trimestriel. www.fdc34.com
- Plaquette sur l'impact économique et social de la chasse : focus sur l'Hérault.
- Partenariat avec Décathlon.



- Salons de la chasse, de la pêche et de la nature 2019 :
 - ❖ St Gély du Fesc les 1er et 2 juin
 - ❖ Cazouls les Béziers les 29 et 30 juin
 - ❖ Le Bousquet d'Orb les 6 et 7 juillet

Le partage du territoire



- Entretien des chemins : aménagements et sécurisation des postes
- Journée départementale de la randonnée pédestre le 30 septembre 2018 à Claret
- Journée Randonneurs-Chasseurs le 14 avril 2019 aux Aires
- Diffusion de la Plaquette commune Randonneurs-Chasseurs
- Participation aux AG respectives du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et de la FDC 34
- Membre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relative aux sports de nature

Partenaires : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 34, Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier, Conseil Départemental

Natura 2000 – Biodiversité Suivi des 48 sites Héraultais

- Le Salagou : 12 854 ha / rapaces, outardes, etc.
- Causse du Larzac : 29 617 ha / landes, rapaces, etc.
- Mines de Villeneuve : 253 ha / chauve souris
- Gorges de l'Hérault : 21 736 ha / ripisylve, cours d'eau, etc.
- Aqueduc de Pézenas : 225 ha / chauve souris
- Pic Saint Loup : 4 440 ha / pelouses sèches et chauves souris, etc.

- Causse du Minervois : 24 947ha / rapaces, etc.
- Montagne de l'Espinouse et du Caroux (ZPS et ZSC) : 3 392 ha / espèces landicoles, tourbières, etc.
- Grottes du PNR Haut Languedoc: 17 à 90 ha / chauves souris.
- Crêtes du Mont Marcou: 1 484 ha / pelouses, chauves souris, etc.
- La Grand Maïre : 420 ha / lagunes, milieux dunaires, etc.
- Etangs palavasiens : 6 547 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc.
- Etang de Manguio : 7 427 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc.

- ✗ Signature des chartes Natura 2000 par les sociétés de chasse
- ✗ Contrat Natura 2 000 pour l'association de chasse de Murviel les Montpellier (Garrigues de la Moure et Causse d'Aumelas)
- ✗ Poursuite des activités du Contrat Natura 2000 de la FDC 34 sur Bessan
- ✗ GIC de Montlaur (Buzignargues, Montaud, Saint Drézery, Saint Bauzille de Montmel, Saint Jean de Cornies) : opération de réouverture des milieux

23

Tir illégal

- ✗ Destruction d'espèces protégées souvent patrimoniales
- ✗ Délit dont la sanction peut aller jusqu'à 1 an de prison et 15 000 € d'amende
- ✗ Impacts importants sur certaines espèces de rapaces au statut de conservation fragile
- ✗ Très mauvaise image de la chasse



- ✗ Apporter les oiseaux blessés au centre de sauvegarde de Villeveyrac ou à l'hôpital faune sauvage de Ganges
- ✗ Dans le SDGC 2019-2025, il est prévu l'élaboration d'une plaquette de sensibilisation avec la LPO ainsi que la parution d'articles dans le bulletin fédéral

Partenaire : LPO

24

CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Partenaires financiers

• La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée finance le dispositif « CIFI » (Couverts d'Intérêts Faunistiques et Floristiques) dans l'Hérault. Pour la période du 15 juin 2017 au 30 juin 2018, le montant de cette subvention s'est élevé à 19 415 €. Elle a également financé l'organisation de la fête de la chasse du Grand Biterrois pour 5 000 €.

Pour 2018, trois demandes de subvention ont été déposées au Conseil Régional Occitanie dont deux via la FRC O :

- * La Fête de la chasse du Grand Biterrois,
- * Les CIFI,
- * CASCER (Chasse, Accès, Sécurité et Cohabitation sur les Espaces Ruraux).

• Conseil Départemental de l'Hérault

Dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2018, le Département de l'Hérault a octroyé à la fédération une subvention annuelle de 24 000 € avec pour objet le financement des actions suivantes :

Axe I. Les actions de formation

- Intégration de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement dans les programmes de formation des chasseurs des différents centres de formation départementaux ;
- les formations au piégeage du petit gibier et des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) au sein de l'association départementale des piégeurs agréés de l'Hérault ;
- la formation des gardes particuliers autour de l'association des gardes de chasse particuliers de l'Hérault.

Axe II. Les actions de préservation de la biodiversité

- L'élaboration du tableau de bord du patrimoine naturel et cynégétique de l'Hérault et la participation de la FDC 34 au Système d'information sur la Nature et les Paysages (SINP) ainsi qu'au réseau de surveillance des maladies des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres (SAGIR) ;
- la prévention et le suivi des dégâts et indemnités ainsi que la protection des cultures sur l'ensemble des domaines départementaux : Restinclières, Bessilles, Villeneuve, La Boissière, Saint-Guilhem-le-Désert, Ferrière-Poussarou, Villeneuve-lès-Maguelone ;
- le développement du partenariat avec les services du Conseil départemental dans la gestion des domaines Espaces Naturels Sensibles (appui technique, veille foncière, ...) ;
- la poursuite et le développement d'un programme expérimental sur la collecte des déchets de la venaison et la filière d'équarrissage mise en place sur la Communauté de communes du Lodévois-Larzac ;
- la poursuite des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement des scolaires ainsi que l'élargissement vers de nouveaux publics ;

- la poursuite et le développement du partenariat mis en place avec la Fédération départementale des randonneurs (fête départementale de la Randonnée Pédestre, Rallye Randonneurs-Chasseurs) ;
- le développement de la participation de l'école de chasse du Mas Dieu aux projets d'aménagement et de gestion des espèces de ce site.

Axe III. Les actions de communication

- La promotion et le développement des opérations jachères fleuries et haies mellifères ;
- la valorisation du partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault dans le Bulletin Fédéral en étroite relation avec sa Direction de la communication et notamment avec la proposition de contenu par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Axe IV. Les actions de gestion sanitaire

- Le suivi sanitaire de la faune sauvage (oiseaux et mammifères sauvages) dans le cadre du réseau SAGIR pour :
 - * la détection précoce de maladies de la faune sauvage transmissibles à l'homme ou aux animaux d'élevage ;
 - * la surveillance des effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques ou de certaines intoxications criminelles ;
 - * la caractérisation dans le temps et dans l'espace des maladies ou autres phénomènes (évolution de la ressource alimentaire, modifications de l'environnement, etc.) ayant un impact sur les espèces sauvages.
- L'organisation du stockage d'échantillons biologiques sur le gibier tué à la chasse en banque congelée au Laboratoire départemental vétérinaire en vue de la mise en œuvre d'enquêtes épidémiologiques rétrospectives ;
- la participation à la formation des chasseurs à l'hygiène en général avec par exemple la formation des chasseurs aux risques alimentaires liés à la consommation du gibier et à l'examen initial de la venaison.

S'ajoute une subvention de 7 000 € pour la révision et la réalisation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2020.

Partenariats avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Office National des Forêts et les Groupements d'Intérêt Cynégétique

Les conventions de partenariats passées avec l'ONCFS et l'ONF permettent la mise en œuvre d'actions conjointes pour la formation des chasseurs et le suivi de la faune sauvage.

- **Dans le cadre des formations**

Concernant l'école de chasse et de nature du Soulié, une convention annuelle est signée entre la fédération et l'ONCFS d'une part et entre la fédération et l'ONF d'autre part pour la formation des chefs de battue.

L'ONCFS intervient également dans le cadre de la formation des gardes chasse particuliers et lors des formations à l'école de chasse « gibier d'eau » de l'Estagnol.

L'ONF est membre du Groupe d'Observations, de Recherches et d'Etudes des Dianes (GORED) pour la sécurité des chasseurs en battue de grand gibier.

- **Dans le cadre des suivis de faune sauvage**

Pour la gestion de la faune sauvage, la fédération a signé plusieurs conventions avec l'ONCFS pour la mise en œuvre d'actions favorables à la Perdrix rouge, le suivi des petits carnivores dans l'Hérault, le suivi des lagomorphes par IKA nocturnes. Enfin une convention tripartite est signée entre la fédération, l'ONCFS et le GICF Larzac Méridional pour le suivi « lièvre » dans le cadre de la station d'alerte sur le territoire du GICF du Larzac Méridional.

D'autres actions sont menées conjointement avec l'ONCFS, l'ONF comme le comptage du cerf au brame, les suivis IKA chevreuils et IPA mouflons, l'élaboration des plans de chasse et la journée technique perdrix rouge.

Partenariats avec les associations spécialisées

La fédération soutient et subventionne de nombreuses associations cynégétiques spécialisées, qui grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres contribuent à la gestion de la chasse et des espèces. Elles participent aux suivis techniques et scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, au piégeage, à l'organisation des battues administratives, etc.

On peut noter parmi elles :

- L'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie,
- L'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault (AJCH),
- L'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault (ACFH),
- L'Association des Gardes Chasse Particuliers (AGCP34),
- L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPAH),
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG34),
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR),
- L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA34),
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de l'Hérault (AFACCC34),
- L'Association Nationale des Chasseurs de Lapins et de défense des chasseurs Traditionnelles (ANCLATRA),
- Le Club National des Bécassiers : section du département de l'Hérault (CNB34),
- Le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB),
- Les Rencontres Saint Hubert.

Autres partenaires

La fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), le Conservatoire du littoral, la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), et d'autres organismes agricoles, l'Association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR), l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt de l'Hérault (ADCCFFH), le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières Arbres d'Occitanie (CETEF O), le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF O), la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault, le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Hérault, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR), les Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault (CDRP34), Réseau Ferré de France (RFF), ENEDIS (ex ERDF), le bureau d'étude Naturaconst@, le Centre National de la Recherche Scientifique

(CNRS), le cabinet de conseil en analyse stratégique et prospective économique (BIPE), les administrations, les collectivités, la fédération de pêche, etc.

La fédération s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature, étudiants à l'Université ou élèves de BTA et BTS gestion de la faune sauvage. Elle fait des interventions lors de ces formations et accueille les jeunes pour des études ponctuelles ou des stages professionnels.

Applaudissements.

Robert CONTRERAS : *« Je vous demande à présent d'approuver, par vos votes, l'intégralité des dispositions présentées dans le rapport de la situation, la gestion et des activités de la fédération ».*

→ Le rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération pour 2018-2019 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION FINANCIER

Présentation des comptes de l'exercice 2017-2018 par le trésorier, Guy ROUDIER, dont le power point est annexé au procès-verbal

Applaudissements.

Rapport du commissaire aux comptes (Européenne d'expertise), annexé au procès-verbal

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 30 juin 2018 sur le contrôle des comptes annuels de votre association, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations ainsi que les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Je vous rappelle que les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre fédération. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes ».

Applaudissements.

Présentation du budget prévisionnel consolidé 2019-2020 par le trésorier, Guy Roudier, dont le power point est annexé au procès-verbal

« Le budget prévisionnel a été établi avec un prix du timbre fédéral à 82 € et celui de la vignette sanglier à 35 €. Celui des adhésions territoriales à 100 €, la participation des territoires à 0 €. Les participations financières plan de chasse restent inchangées.

Propositions des cotisations 2019-2020

- Prix du timbre fédéral : 82 €
- Prix du temporaire 9 jours : 41 €

- Prix du temporaire 3 jours : 21 €
- Prix de la vignette sanglier : 35 €
- Prix de la vignette temporaire 9 jours : 18 €
- Prix de la vignette temporaire 3 jours : 9 €
- Prix de l'adhésion territoriale : 100 €
- Participation des territoires : 0 % (0 €)
- Participations financières plan de chasse :
 - Cerf élaphe : 80 €
 - Cerf élaphe de substitution : 160 €
 - Daim : 37 €
 - Mouflon : 30 €
 - Chevreuil : 15 € »

Approbation des comptes de l'exercice 2017-2018 et du budget prévisionnel de l'exercice 2019-2020

Robert CONTRERAS : « Après avoir entendu la lecture du rapport du trésorier ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, je vous demande d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018, le budget 2019-2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ».

- ➔ **Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018 et le budget 2019-2020 sont approuvés à l'unanimité et annexés au procès-verbal.**

Affectation du résultat aux réserves

Robert CONTRERAS : « Sur proposition du conseil d'administration, je vous demande d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018, s'élevant à -181 629,76 €, au compte d'autres réserves selon les modalités suivantes : service général à 52 953,22 € et service dégâts à - 234 582,98 € ».

- ➔ **L'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018 au compte d'autres réserves est approuvée à l'unanimité ».**

Vote du montant des cotisations 2019-2020

Robert CONTRERAS : « Suite à la présentation du budget 2019-2020 par le trésorier, je vous demande d'approuver le montant des cotisations 2019-2020 selon les modalités suivantes :

- prix du timbre fédéral : 82 € ;
- prix du timbre temporaire 9 jours : 41 € ;
- prix du timbre temporaire 3 jours : 21 € ;
- prix de la vignette sanglier : 35 € ;
- prix de la vignette temporaire sanglier 9 jours : 18 € ;
- prix de la vignette temporaire sanglier 3 jours : 9 € ;
- adhésion territoriale : 100 € ;
- participation des territoires : 0 % (0 €) ».

- ➔ **Le montant des cotisations 2019-2020 est approuvé à l'unanimité.**

Participations financières du plan de chasse 2019-2020

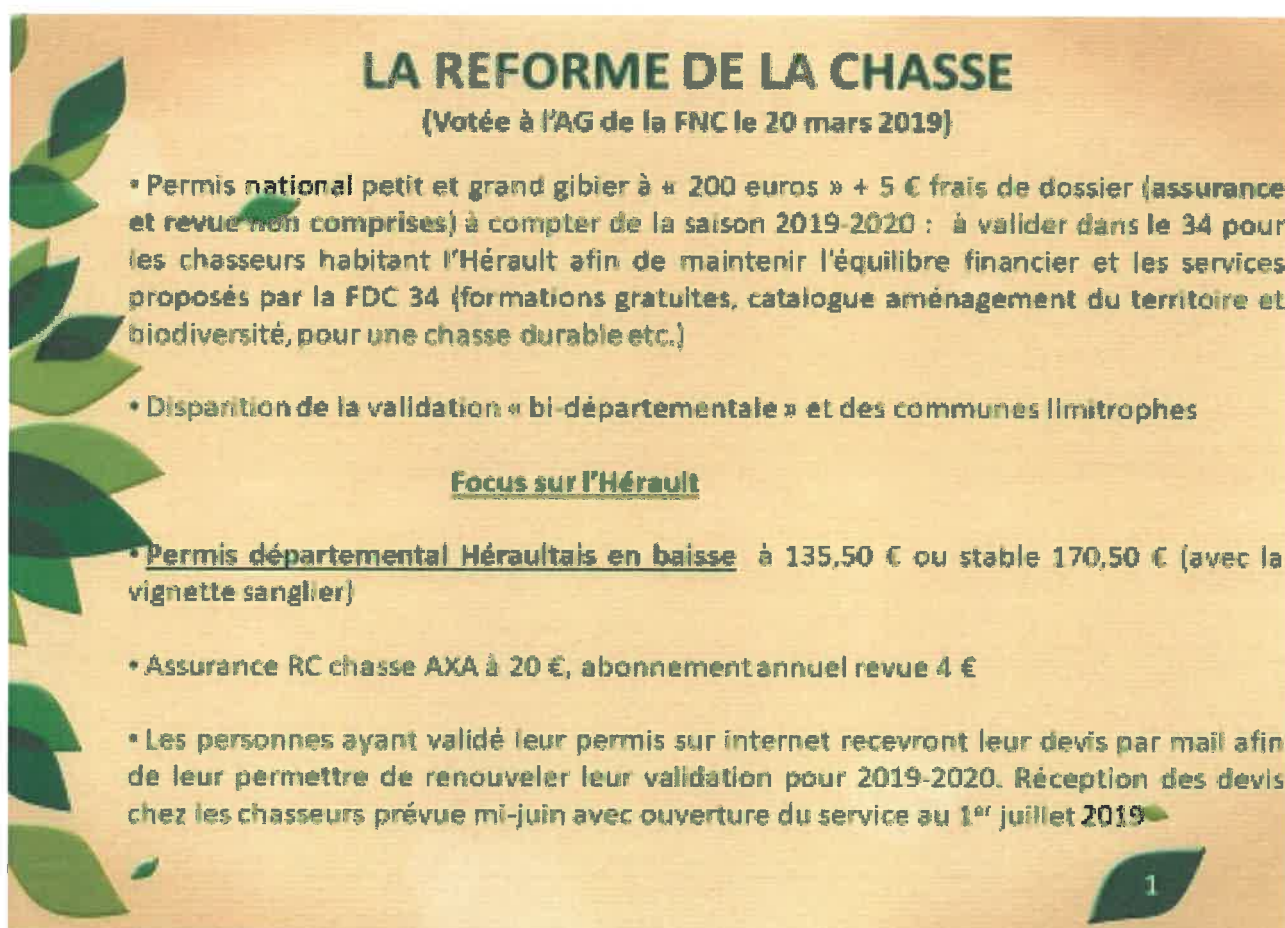
Robert CONTRERAS : « Suite à la présentation du budget 2019-2020, je vous demande d'approuver le montant des participations financières plan de chasse 2019-2020 selon les modalités suivantes :

- Cerf Elaphe : 80 € ;
- Cerf Elaphe de substitution : 160 € ;
- Daim : 37 € ;
- Mouflon : 30 € ;
- Chevreuil : 15 € ».

➔ Le montant des participations financières plan de chasse 2019-2020 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN ET VOTE D'UNE RESOLUTION RELATIVE A LA REFORME DE CHASSE

Le trésorier Guy ROUDIER présente les points principaux relative à la réforme de la chasse.

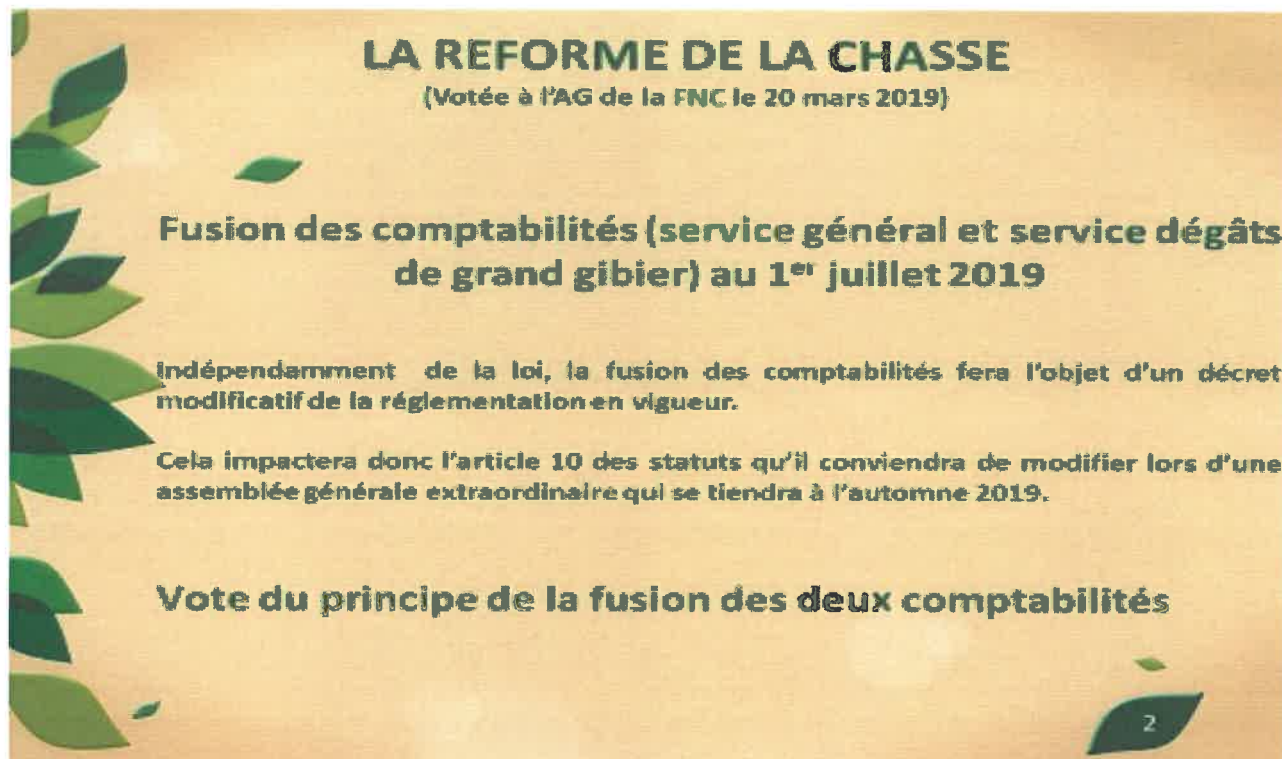


LA REFORME DE LA CHASSE
(Votée à l'AG de la FNC le 20 mars 2019)

- Permis national petit et grand gibier à « 200 euros » + 5 € frais de dossier (assurance et revue non comprises) à compter de la saison 2019-2020 : à valider dans le 34 pour les chasseurs habitant l'Hérault afin de maintenir l'équilibre financier et les services proposés par la FDC 34 (formations gratuites, catalogue aménagement du territoire et biodiversité, pour une chasse durable etc.)
- Disparition de la validation « bi-départementale » et des communes limitrophes

Focus sur l'Hérault

- Permis départemental Héraultais en baisse à 135,50 € ou stable 170,50 € (avec la vignette sanglier)
- Assurance RC chasse AXA à 20 €, abonnement annuel revue 4 €
- Les personnes ayant validé leur permis sur internet recevront leur devis par mail afin de leur permettre de renouveler leur validation pour 2019-2020. Réception des devis chez les chasseurs prévue mi-juin avec ouverture du service au 1^{er} juillet 2019



Robert CONTRERAS : « Suite à la présentation du trésorier Guy ROUDIER, je vous demande d'approuver le vote du principe de la fusion des deux comptabilités au 1^{er} juillet 2019 ».

→ Le vote du principe de la fusion des deux comptabilités au 1^{er} juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN ET VOTE DE LA RESOLUTION RELATIVE A LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (DIAPORAMA)

Jean-Pierre GAILLARD : « Je vous rappelle que suite à la modification des statuts, le règlement intérieur de la FDC 34 a été approuvé lors de l'assemblée générale 2018. Le conseil d'administration de la FDC 34 souhaite soumettre à votre approbation une modification de l'article 2 de ce règlement intérieur concernant le mode de scrutin (article 11 point 134 des statuts) :

Les deux premiers points restent inchangés à savoir : l'élection des membres du conseil d'administration prévue à l'article 5 des statuts se fera à bulletins secrets. Toutes les autres décisions soumises à l'approbation de l'assemblée générale se feront à mains levées.

La modification concerne le point suivant :

En cas de nécessité d'organiser une assemblée générale supplémentaire, le conseil d'administration pourra, sur proposition du président de la Fédération, mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique.

Les questions faisant l'objet du vote et les éléments utiles aux adhérents pour participer à cette consultation devront leur être adressés par la Fédération au moins 1 mois avant l'échéance du vote.

La date du dépouillement et les modalités de publication des résultats devront être précisés.

Les opérations de dépouillement des résultats sont assurées par les personnels de la Fédération, sous contrôle d'un huissier.

Dans l'hypothèse d'un vote par correspondance, le bulletin de vote devra être ainsi adressé accompagné d'une enveloppe opaque et d'une carte d'émargement séparée.

L'enveloppe d'envoi à utiliser pour renvoyer ces documents sera préaffranchie et elle devra être signée au dos par l'adhérent.

Dans l'hypothèse d'une consultation en ligne, il conviendra que la Fédération mette à disposition de ses adhérents un site internet dédié avec une connexion possible grâce à un identifiant personnel.

La Fédération adressera à cette fin une notice précisant toutes les instructions à respecter par les adhérents pour se connecter, voter et valider leur vote».

Robert CONTRERAS : « Suite à la présentation du Président Jean-Pierre GAILLARD, je vous demande d'approuver le vote de la modification de l'article 2 du règlement intérieur de la FDC 34 ».

→ Le vote de la modification de l'article 2 du règlement intérieur de la FDC 34 est approuvé à l'unanimité. Le règlement intérieur modifié sera annexé au procès-verbal.

VENTE DES PARCELLES DE PAILHES (ARTICLE 11 POINT 121 DES STATUTS) (DIAPORAMA)

Jean-Pierre GAILLARD indique que les parcelles de Pailhès d'une surface de 7 ha 55 a 72 ca acquises en 2002 et 2003 sont à la vente.

Robert CONTRERAS donne lecture de la délibération qui sera annexée au procès-verbal :

« L'Assemblée Générale du 6 avril 2019, réunie à Murviel-Lès-Béziers, autorise le Président Jean-Pierre GAILLARD, représentant légal de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault (article 6 point 53), à procéder à la vente des parcelles de Pailhès d'une superficie de 7 ha 55 a 72 ca.

Je vous précise que le Président est habilité par les statuts à signer tous les actes et pièces au nom de la fédération.

Je vous demande maintenant d'approuver cette délibération ».

→ La présente délibération est adoptée à la majorité (7071 voix pour, 25 voix contre : adhérent territoire de CREISSAN).

ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE (SDGC) 2019-2025

Jean-Pierre GAILLARD présente les principales dispositions relatives au troisième SDGC.

LE SDGC

- Renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période 2019-2025 à approuver lors de l'AG du 6 avril 2019
- 2 questionnaires envoyés aux associations de chasse (SDGC, Communication)
- Document opposable aux chasseurs du département dont le contenu est défini par le Code de l'Environnement (Article L425-2)
- Elaboré par la FDC 34, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété rurale et les représentants des intérêts forestiers (Article L425-1 du CE)
- Protocole d'accord entre la DDTM, la Chambre d'agriculture et la FDC 34 signé le 5 avril 2018
- Comité Technique (CT) composé de 82 structures et services en lien avec l'Environnement réuni le 22 mai et le 12 octobre 2018
- 4 groupes de travail organisés avec les membres du CT sur la gestion des espèces de grand gibier et des habitats le 3 juillet 2018, la gestion des espèces de petit gibier et des habitats le 3 juillet 2018, la formation et la communication le 5 juillet 2018, la sécurité le 6 septembre 2018
- Réunions spécifiques complémentaires le 8 octobre et le 6 décembre (sécurité routes), le 26 novembre 2018 (égrainage)
- Avis favorable de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage le 11 décembre 2018
- Présentés aux adhérents lors des réunions de secteur 2019

1

LE SDGC

Les principales mesures réglementaires :

Codes	Mesures réglementaires sanglier
R1	<p>La gestion du Sanglier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tenue du carnet de battue obligatoire pour la chasse en battue du sanglier ; 2. Saisie sur internet obligatoire d'un bilan de l'ouverture anticipée au 1er juin ; 3. Saisie sur internet obligatoire d'un bilan à mi-saison ; 4. Saisie sur internet obligatoire du carnet de battue. <p>Le carnet de battue est obligatoire à partir de deux personnes (au lieu de 3 dans le dernier SDGC)</p>
R2	L'égrainage de discussion est réglementé sur l'ensemble du département (cf annexe 2).
Code	Mesure réglementaire espèces soumises au plan de chasse
R3	<p>Espèces soumises au plan de chasse :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Constat de tir obligatoire pour les espèces soumises au plan de chasse ; 2. Saisie sur internet obligatoire des constats de tir (et des photographies pour les Cerfs uniquement) des animaux prélevés à mi saison et dans les 10 jours suivant la clôture de l'espèce pour chaque saison de chasse ; 3. Transmission obligatoire à la FDC 34 des bracelets de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de l'espèce pour chaque saison de chasse.
R4	Une superficie minimale de 25 hectares d'un seul tenant est nécessaire pour pouvoir demander un plan de chasse sur l'espèce chevreuil et que cette demande soit étudiée en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Une dérogation à cette règle est possible sous réserve de justificatifs (dégâts)

2

LE SDGC

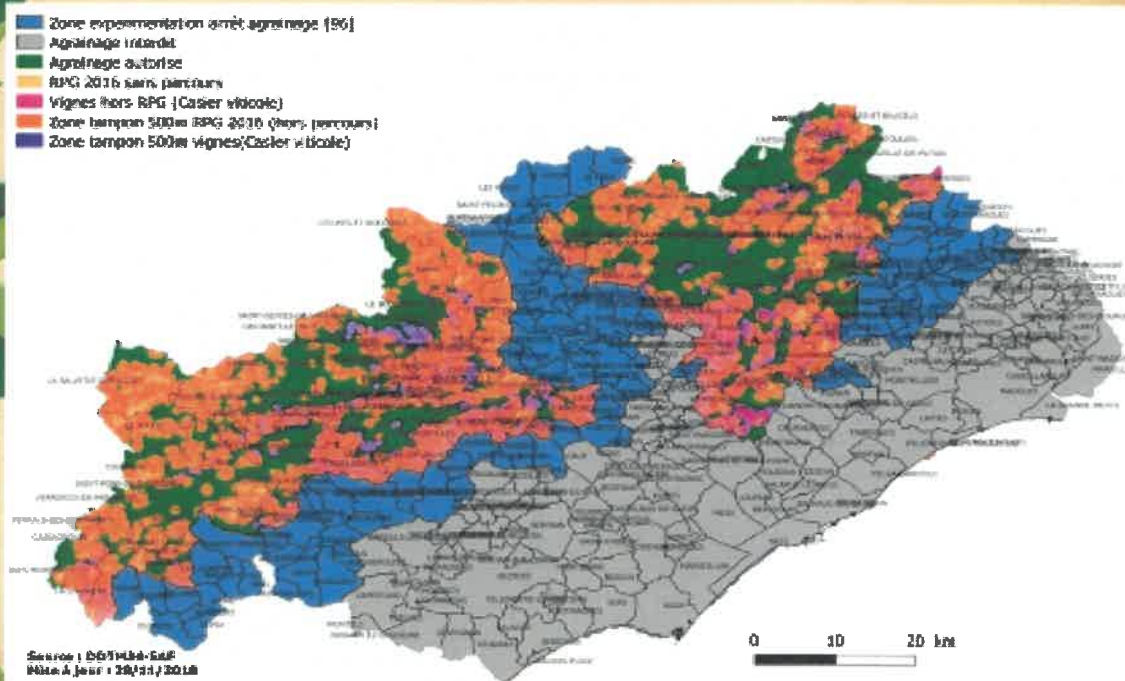
Les principales mesures réglementaires :

Codes	Mesures réglementaires Sécurité
R14	Tenue obligatoire du carnet de chasse en tenue de grand gibier (cf annexe 1 modalités d'acquisition, d'uniformisation et de renouveau du carnet de chasse).
R15	L'ensemble des participants (postés, traqueurs et accompagnants) aux battues de grand gibier a l'obligation de porter un gilet ou veste de couleur orange fluorescent visible en tout lieu et en tout temps. Le port unique de brassards, bandeau au chapeau, casquette ou pantalon... n'est pas suffisant en termes de visibilité ; ils peuvent néanmoins compléter la tenue réglementaire. Cette disposition ne s'applique pas à la chasse à l'arc à l'exception d'un archer participant à une battue à tir à balles.
R16	Le port de la casquette orange fluorescent est obligatoire pour tous les chasseurs et accompagnants dans les vignes de la date de l'ouverture de la Perdrix rouge dans l'Hérault à sa date de fermeture. En dehors de cette période, elle est fortement recommandée notamment lors des lâchers de gibier de tir. Le chasseur pourra compléter sa tenue par d'autres effets fluorescents s'il le juge nécessaire.
R17	Le port du gilet fluorescent orange est obligatoire pour le tir du sanglier à l'affût et à l'approche dans le cadre de l'ouverture anticipée (du 1 ^{er} juin au deuxième dimanche de septembre).
R18	La chasse en bordure des routes goudronnées ouvertes à la circulation publique est réglementée selon le type de route (cf. annexe 5).

3

LE SDGC

Focus sur l'agrainage



4

LE SDGC

Focus sur la chasse en bords des routes goudronnées ouvertes à la circulation publique

routes concernées :

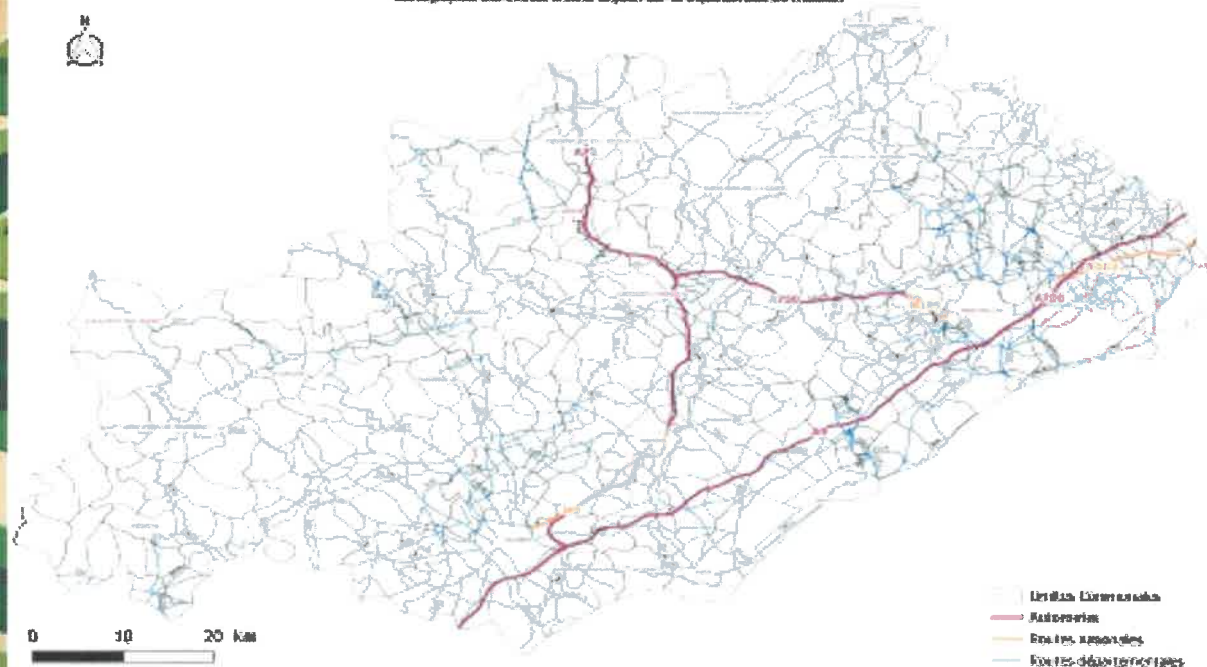
- Les routes à "forts enjeux" (autoroutes, nationales, départementales majeures) : il est interdit de se poster sur l'emprise de ces routes avec une arme chargée et d'en faire usage. L'emprise correspond à la chaussée goudronnée, l'accotement, le fossé et le talus si présents.



5

LE SDGC

Cartographie des routes à forts enjeux sur le département de l'Aube



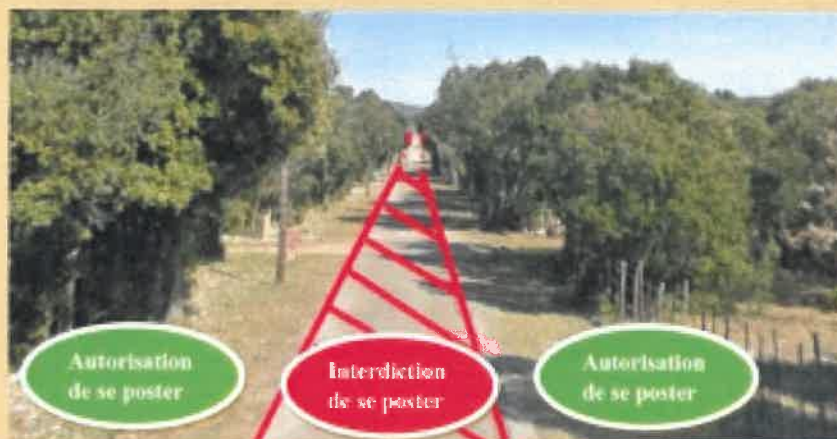
6

LE SDGC

Focus sur la chasse en bords des routes goudronnées ouvertes à la circulation publique

routes concernées :

- Les routes à "faibles enjeux" (autres routes non citées précédemment) : il est interdit de se poster sur la chaussée goudronnée avec une arme chargée et d'en faire usage. L'emprise correspond uniquement à la chaussée goudronnée.



7

Robert CONTRERAS : « Suite à la présentation du Président Jean-Pierre GAILLARD, je vous demande d'adopter le SDGC 2019-2025 ».

→ Le SDGC 2019-2025 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ECRITES / QUESTIONS DIVERSES

Robert CONTRERAS : « Je rappelle que pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elle doit être présentée par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération, au moins vingt jours avant le jour de l'assemblée générale, soit le 15 mars 2019 (article 11 points 122 à 124 des statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault).

Aucune question rentrant dans ce cadre n'est parvenue à la fédération.

Toutefois, nous avons reçu en date du 14 février 2019 une question diverse de Michel NADAL du Poujol sur Orb relative à la protection des cultures dans le cadre de terrains à usages privés. Nous avons répondu à cette demande le 14 mars 2019 ».

INTERVENTION ONCFS (ANNEXE AU PV)

RAPPORT DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE (ANNEXE AU PV)

Robert CONTRERAS : « *En ma qualité de président, j'ai délégué Olivier BOUGETTE, lieutenant de louveterie, trésorier de l'association départementale des lieutenants de louveterie, pour vous présenter ce rapport.* ».

DISCOURS DES PERSONNALITES

- **Intervention de Michel THERON**, Vice-Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault, représentant Anne-Marie GRESLE, Présidente.
- **Intervention de Gilles GREGOIRE**, Président de la Fédération de l'Hérault pour la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique.
- **Intervention de Nicolas KARR**, Directeur de l'Agence Territoriale Hérault/Gard de l'Office National des Forêts,
- **Intervention de Francis CROS**, Président de l'Union Régionale des Communes Forestières Occitanie, Président de l'Association des Communes Forestières de l'Hérault.
- **Intervention de Max ALLIES**, Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault, représentant le Syndicat des Forestiers Privés Occitanie.
- **Intervention de Jérôme DESPEY**, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.
- **Intervention de Laurent JAOUN**, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué à la chasse, Maire de Saint-Brès, représentant Monsieur Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de Montpellier.
- **Intervention de Philippe VIDAL**, Vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault, délégué à l'aménagement du territoire, Maire de Cazouls-lès-Béziers, représentant Kléber MESQUIDA Président du Conseil Départemental de l'Hérault (après l'allocution du Maire de Murviel-lès-Béziers).
- **Intervention de Ferdinand JAOUN**, Conseiller Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, délégué à la Chasse et la Pêche, représentant Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.
- **Intervention de Henri CABANEL**, Sénateur de l'Hérault.
- **Intervention de Philippe HUPPE**, Député de l'Hérault.

ALLOCUTION DE CLOTURE DES TRAVAUX DU CONGRES

Jean-Pierre GAILLARD : « Je voudrais adresser mes remerciements à :

- toutes les personnes présentes dans cette salle,
- Christian LOUBET, Président de l'ACCA de Murviel-lès-Béziers, pour la tenue exemplaire de cette assemblée,
- Norbert ETIENNE, Maire de de Murviel-lès-Béziers, **pour son accueil**, ainsi que Jean DURANDEU son adjoint,
- Gérard BARO, Maire de Causse et Veyran,
- Alain ESCLOPE, ancien Président de la FDC 66, qui a été également Député Européen,

Je remercie également :

- l'ONCFS représenté aujourd'hui par Louis-Gérard MARTIN D'ESCRIENNE, Vincent TARBOURIECH,
- les journalistes de la presse quotidienne régionale et Espace Info,
- les représentants de la gendarmerie, de la police nationale, de la police municipale, des douanes et des pompiers,
- les estimateurs,
- les louvetiers,
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement,
- le Conservatoire du Littoral,
- les présidents d'associations partenaires et spécialisées :
 - o Christian ALLIES, Président de l'Association Française pour l'Avenir du Chien Courant de l'Hérault, absent aujourd'hui,
 - o Franck BALMEFREZOL, Délégué Départemental Rencontres Saint Hubert,
 - o Yvan BESSE, Président de l'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc de l'Hérault,
 - o Joseph MESTRE, Président de l'Association Nationale des Chasseurs de Lapins et de défense des chasses Traditionnelles, absent pour raisons de santé,
 - o Alain ROUANET, Président de la section départementale Hérault du Club National des Bécassiers,
 - o Joël ROUX, Président de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Hérault, Délégué départemental de l'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge,
 - o Adrien BONAFE, Président de l'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault,
 - o Anne FALGAYRETTES, Vice-Présidente de l'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault représentant Alexie TISSERAND-WOJCIESZAK, Présidente,
 - o Daniel ESCANEZ, Président de l'Association des Gardes Chasse Particuliers de l'Hérault **que je remercie pour l'organisation du service d'ordre**,
 - o Jean-François EMIER, Président de l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault,

- tous les présidents de société de chasse et adhérents plan de chasse,
- le conseil d'administration et aujourd'hui plus particulièrement Guy ROUDIER, le local de l'étape, Trésorier de la FDC 34,
- le personnel de la fédération pour son implication et son efficacité et en particulier ma directrice Frédérique LONGOBARDI,
- Michel THERON, Vice-Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault, représentant Anne-Marie GRESLE, Présidente,
- Gilles GREGOIRE, Président de la Fédération de l'Hérault pour la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique et son Vice-président Victor VERGNES
- Nicolas KARR, Directeur de l'Agence Territoriale Hérault/Gard de l'Office National des Forêts,
- Xavier TEISSERENC, Élu CRPF Occitanie,
- Francis CROS, Président de l'Union Régionale des Communes Forestières Occitanie, Président de l'Association des Communes Forestières de l'Hérault,
- Jérôme DESPEY, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
- Christophe MORGO, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault, délégué à l'environnement, Maire de Villeveyrac, retenu aujourd'hui par la transhumance à Villeveyrac,
- Laurent JAOUL, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué à la chasse, Maire de Saint-Brès, représentant Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de Montpellier,
- Philippe VIDAL, Vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault, délégué à l'aménagement du territoire, Maire de Cazouls-lès-Béziers, représentant Kléber MESQUIDA Président du Conseil Départemental de l'Hérault,
- Ferdinand JAOUL, Conseiller Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, délégué à la Chasse et la Pêche, représentant Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,
- Henri CABANEL, Sénateur de l'Hérault,
- Philippe HUPPE, Député de l'Hérault,
- L'Administration représenté aujourd'hui par Florence BARTHELEMY, Cheffe de service Agriculture et Forêt représentant Matthieu GREGORY, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault et Christian POUGET, Sous-Préfet de Béziers, représentant Pierre POUESSEL, Préfet de l'Hérault.

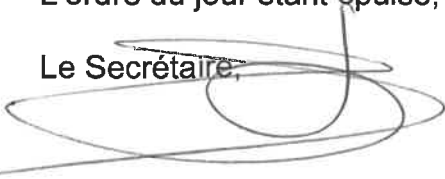
Les travaux du congrès sont maintenant clôturés, je vais passer la parole à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers ».

Applaudissements.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE BEZIERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

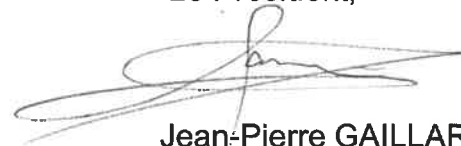
Le Secrétaire,



Robert CONTRERAS



Le Président,



Jean-Pierre GAILLARD

COMPTES ANNUELS CONSOLIDATION

Du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

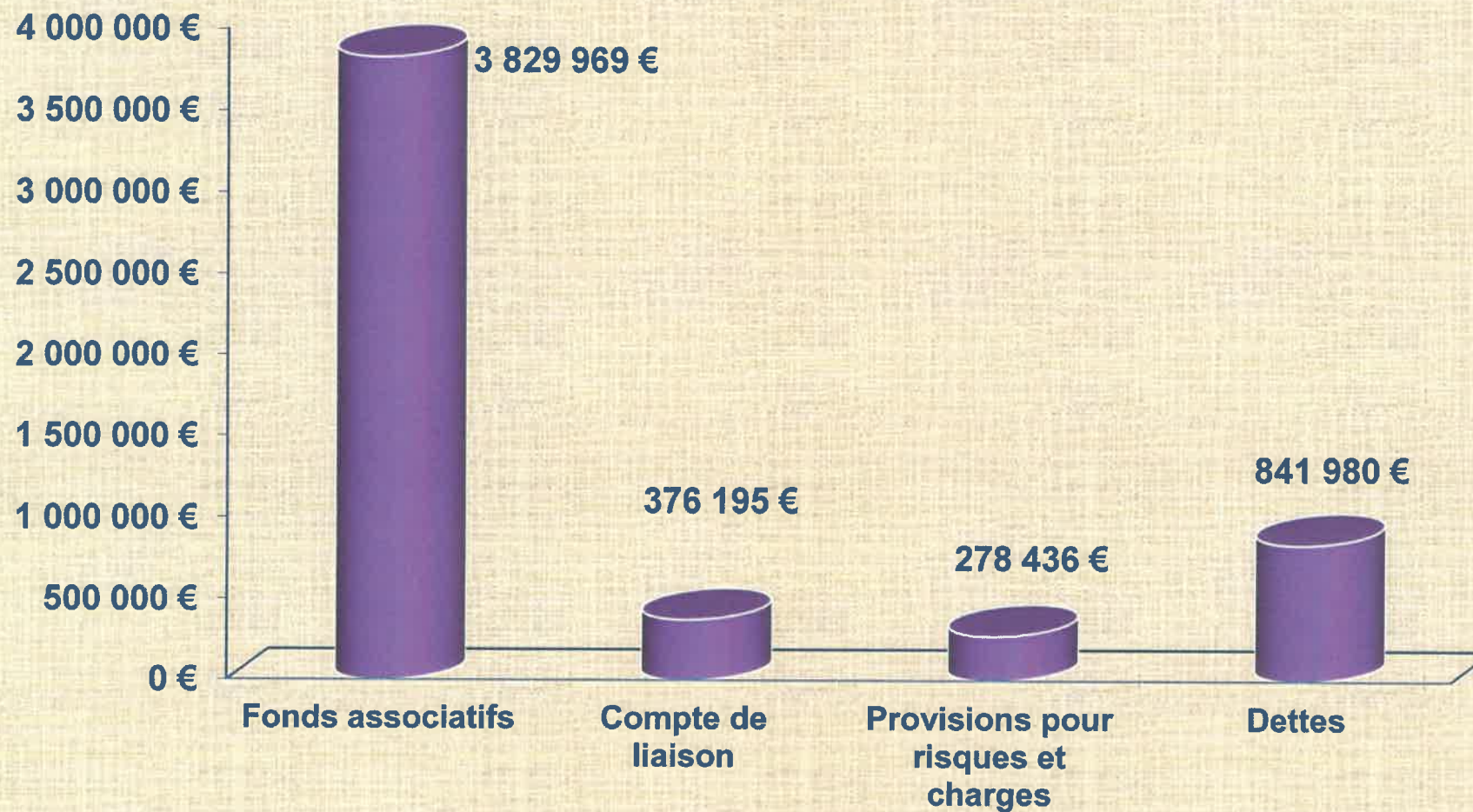
BILAN CONSOLIDE

❑ ACTIF :	5 326 580 €
❑ PASSIF :	5 326 580 €
DONT RESULTAT DEFICITAIRE :	-181 630 €

Bilan Actif : 5 326 580 €



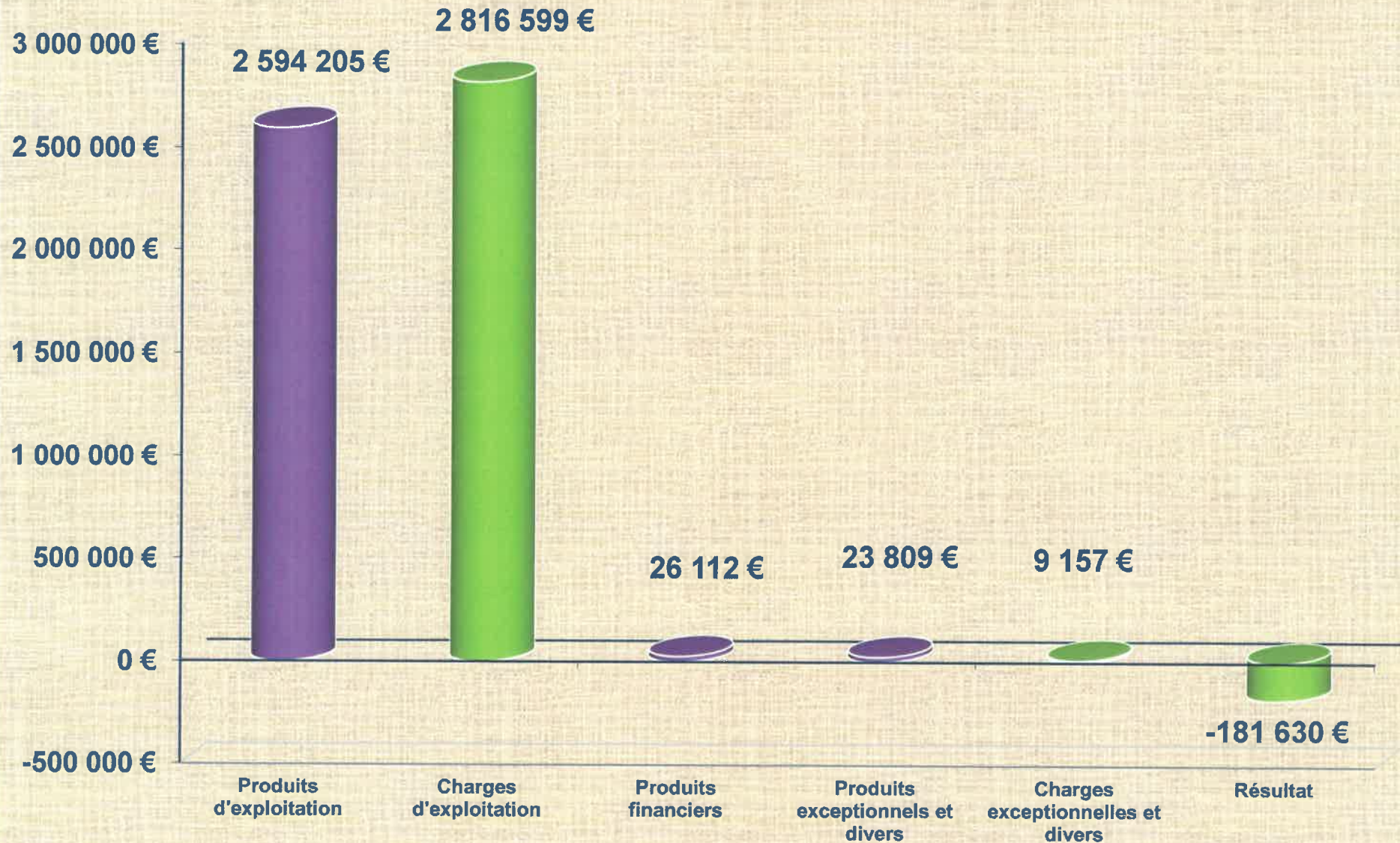
Bilan Passif : 5 326 580 €



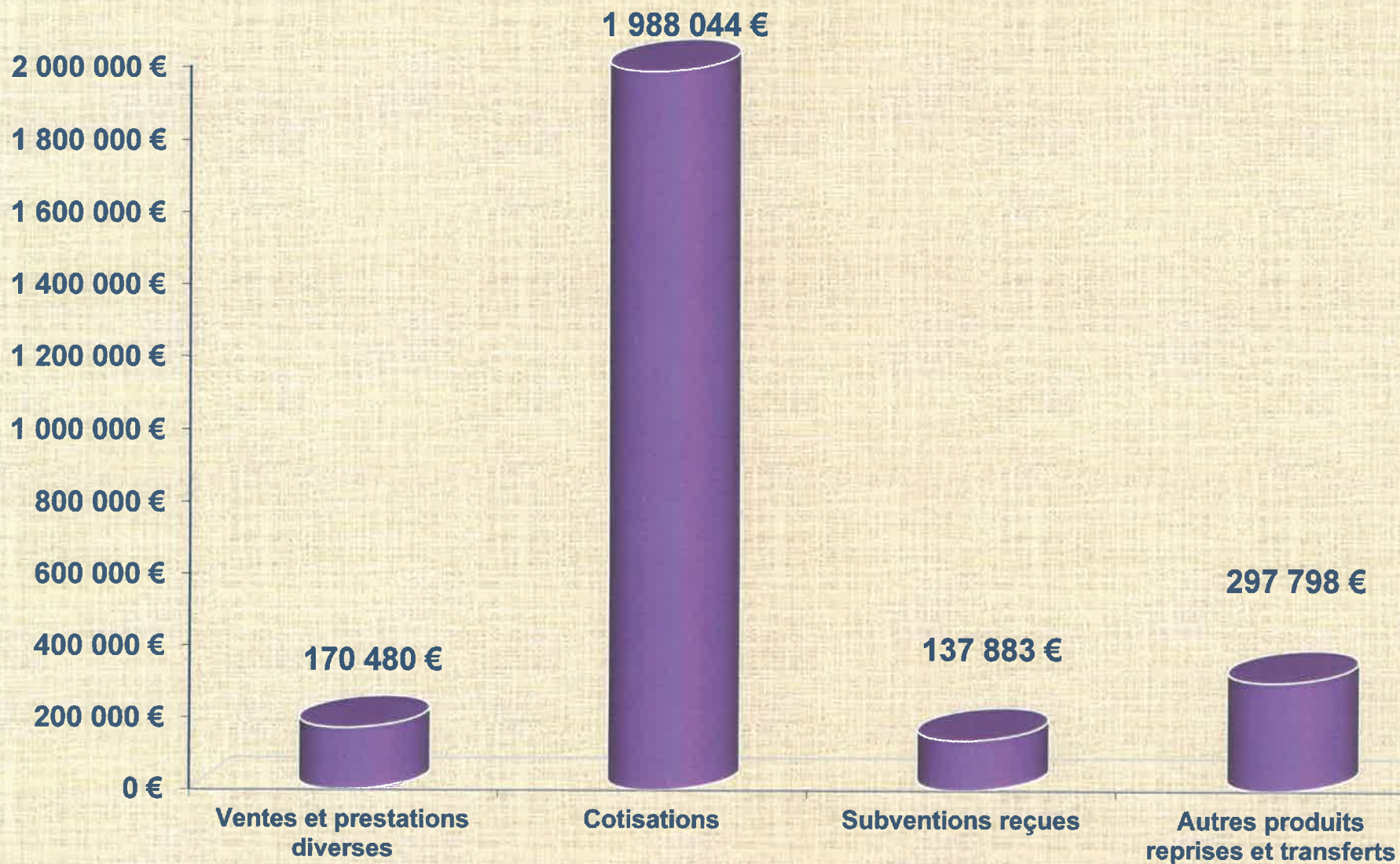
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 2017/2018

□ Total des Produits :	2 832 791 €
□ Total des Charges :	3 014 421 €
Résultat déficitaire :	- 181 630 €

Compte de résultat consolidé 2017/2018



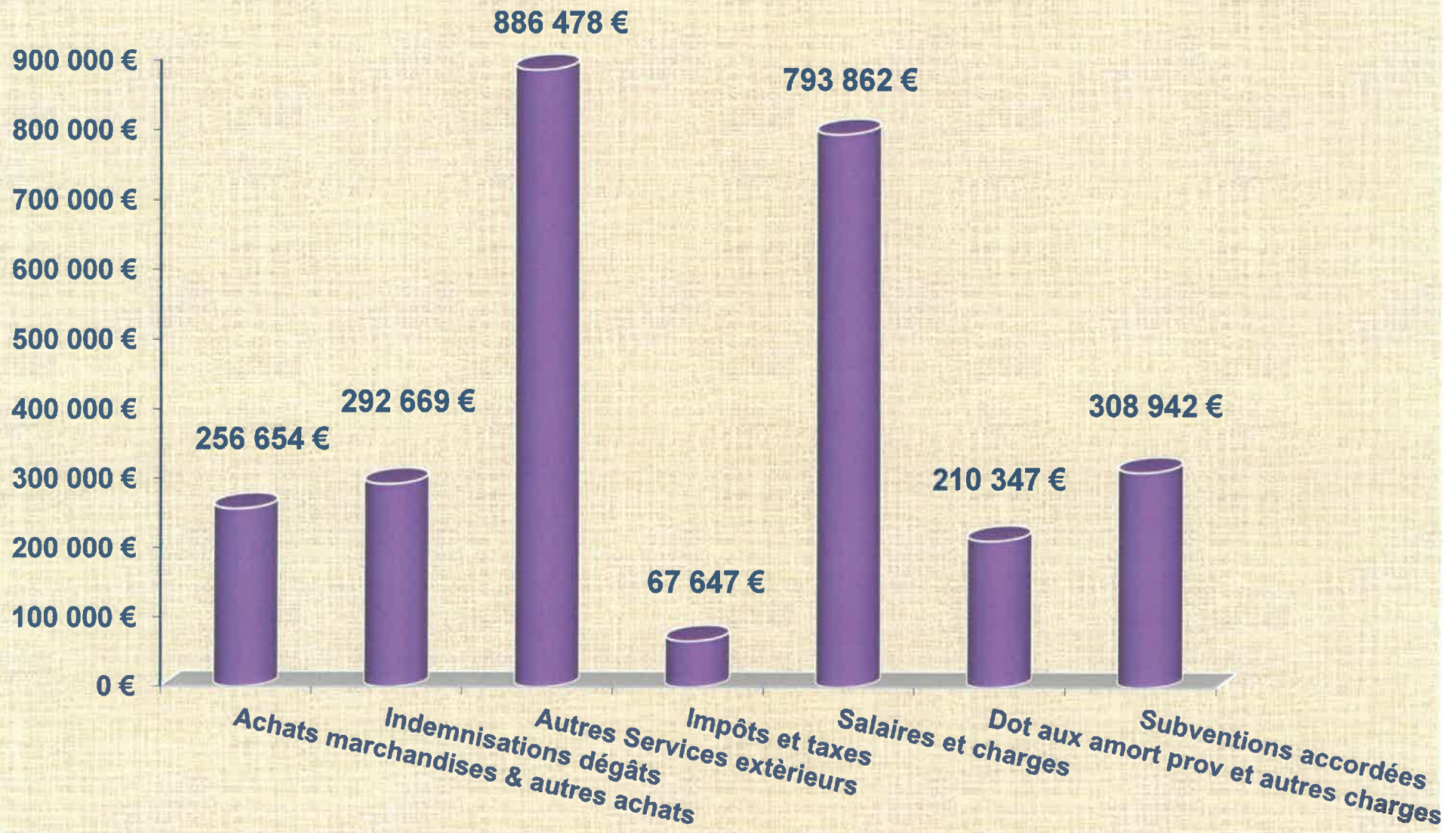
Détail des Produits d'exploitation : 2 594 205 €



Détail des Cotisations : 1 988 044 €



Détail des charges d'exploitation : 2 816 599 €





Européenne Expertise

**FEDERATION DES CHASSEURS
DE L'HERAULT**

**11 rue Robert Schuman
34 433 ST JEAN DE VEDAS**

Paris, Le 04 janvier 2019

Monsieur Le Président,

Vous trouverez ci-joint le rapport de commissariat aux comptes de votre fédération concernant le bilan clos le 30/06/2018.

Comme vous pouvez le constater, nous n'avons aucune remarque particulière à émettre sur vos comptes.

Avec mes sentiments dévoués. *et cordiaux.*

F. ROUILLE
Chargé de mission

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
Société de Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris
Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
11, Rue Saint Augustin - 75002 PARIS
Téléphone : 01 42 61 19 14 - Télécopie : 01 42 61 54 90
N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89
E-mail : jacques.duret@europeenneexpertise.fr
Site internet : www.europeenneexpertise.com

FEDERATION DEPARTEMENTALE

DES CHASSEURS DE L'HERAULT

DU 01/07/2017 AU 30/06/2018



Européenne Expertise

FEDERATION DES CHASSEURS DE L'HERAULT

11 Rue Robert Schuman
34 433 Saint Jean de Védas

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 JUIN 2018

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
Société de Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris
Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
11, Rue Saint Augustin - 75002 PARIS
Téléphone : 01 42 61 19 14 - Télécopie : 01 42 61 54 90
N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89
E-mail : jacques.duret@europeenneexpertise.fr
Site Internet : www.europeenneexpertise.com

Sommaire

I - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

1 – Opinion.....	3
2 – Fondement de l’opinion.....	3
2.1 – Référentiel d’audit	3
2.2 – Indépendance.....	3
3 – Justification des appréciations.....	3
4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents	4
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l’association relatives aux comptes annuels.....	4
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels.....	5

II - RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération des Chasseurs de l'Hérault » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous espérons que les décisions de gestion prises par la direction de « achats importants de matériels de prévention » auront sur votre Fédération des effets positifs sur les exercices à venir. (Diminution du poste dégâts de gibiers)

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Paris
Le 02 janvier 2019

J.DURET – F. ROUILLE

Commissaire aux comptes inscrit – Chargé de mission



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Description des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Suite à l'Arrêté Ministériel du 28/03/2007, paru au JO le 17/04/2007, qui modifie l'article 8 des statuts des Fédérations de chasse, levant l'interdiction aux présidents de ces dites Fédérations d'être rémunérés, je vous informe qu'après décision de votre conseil d'administration, votre Président a perçu une indemnité de 6 000€ pour l'exercice couvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018

FAIT à PARIS,
Le 02 janvier 2019

J.DURET – F. ROUILLE
Commissaire aux comptes inscrit – Chargé de mission



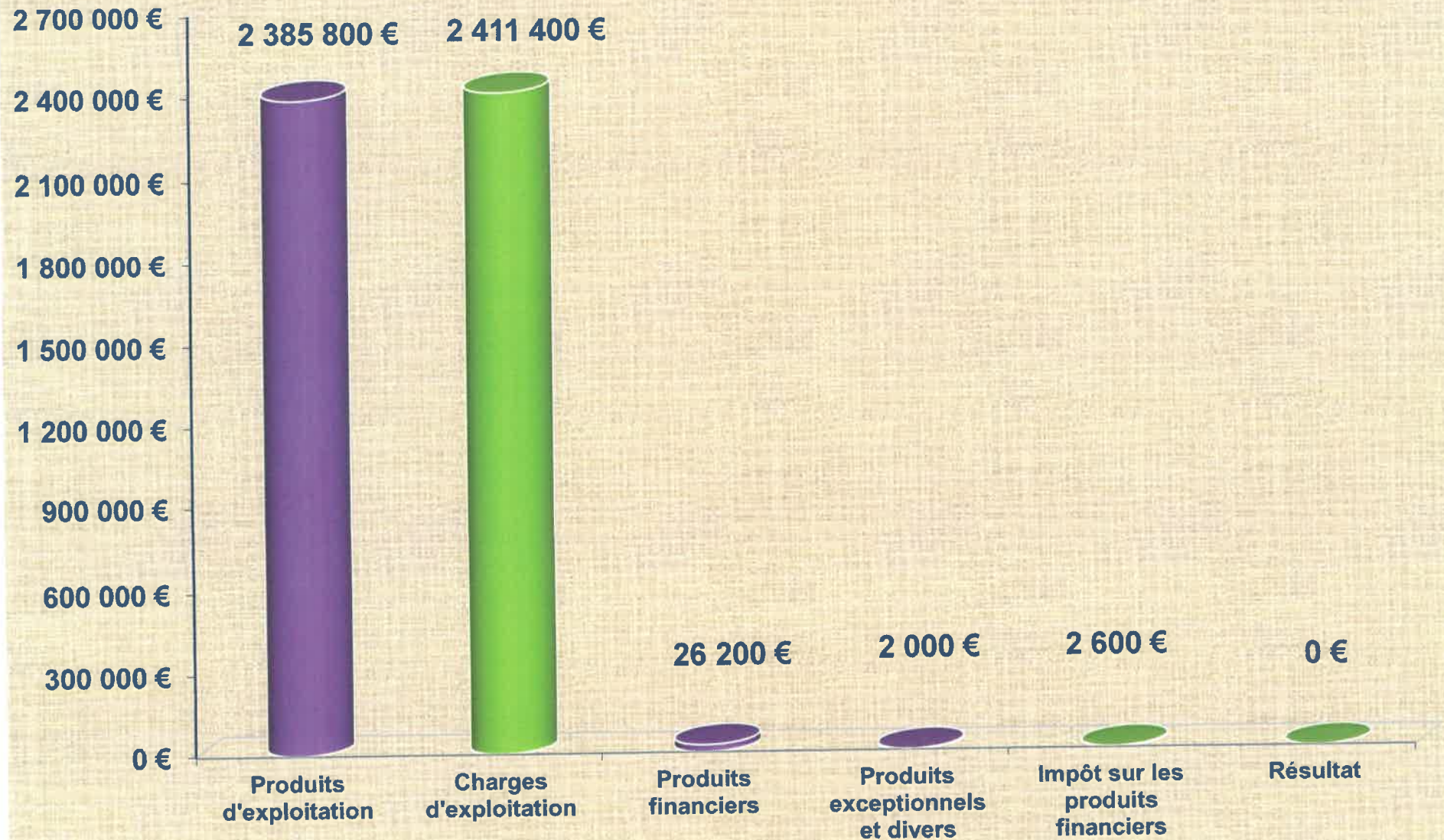


Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Hérault

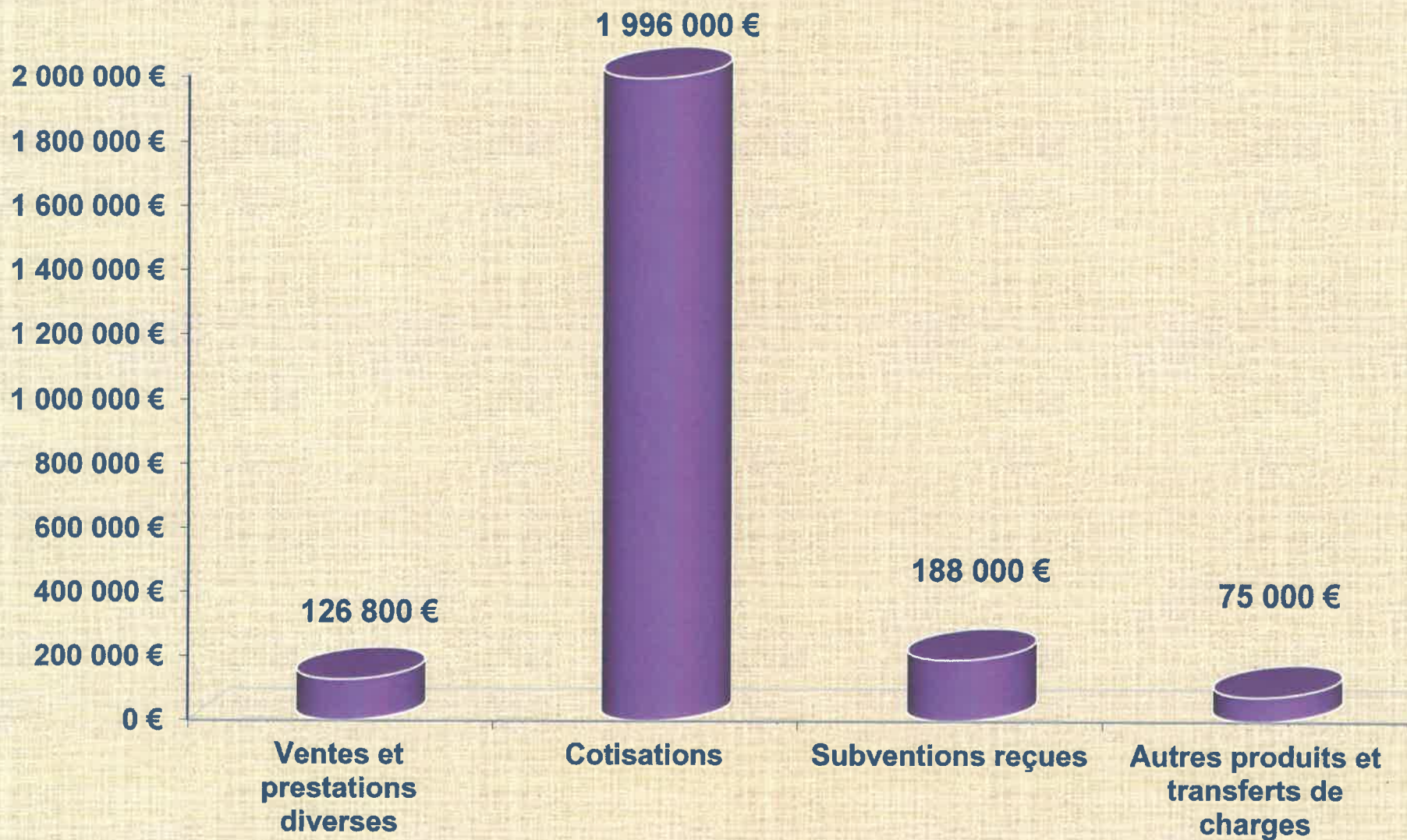
BUDGET PREVISIONNEL 2019/2020

□ Total des Produits :	2 414 000	€
□ Total des Charges :	2 414 000	€
Résultat :		0 €

Budget prévisionnel 2019/2020



Détail des Produits d'exploitation : 2 385 800 €



COTISATIONS 2019/2020

- ❑ **PRIX DU TIMBRE FEDERAL :** **82 €**
 - Temporaire 9 Jours : 41 €
 - Temporaire 3 Jours : 21 €

- ❑ **PRIX DE LA VIGNETTE SANGLIER :** **35 €**
 - Temporaire 9 Jours : 18 €
 - Temporaire 3 Jours : 9 €

- ❑ **PRIX ADHESION TERRITORIALE :** **100 €**

- ❑ **PARTICIPATION DES TERRITOIRES :** **0 %**

- ❑ **PARTICIPATIONS FINANCIERES PLAN DE CHASSE :**
 - Cerf élaphe : **80 €**
 - Cerf élaphe de substitution : **160 €**
 - Daim : **37 €**
 - Mouflon : **30 €**
 - Chevreuril : **15 €**



Fédération Départementale des Chasseurs

de l'Hérault

ASSEMBLEE GENERALE DU 06 AVRIL 2019

A MURVIEL LES BEZIERS

COMPTES ANNUELS DE CONSOLIDATION

DU 01/07/2017 AU 30/06/2018

BUDGET PREVISIONNEL 2019/2020

Le Président

Jean Pierre GAILLARD



Le Trésorier

Guy ROUDIER

	Brut	Am.& Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	63 052,13	37 277,53	25 774,60	32 946,08
Divers				
Immobilisations corporelles				
Terrains et aménagements des terrains	642 331,39	190 603,05	451 728,34	457 129,61
Constructions	1 691 863,09	817 904,82	873 958,27	879 207,65
Matériel et outillage	129 137,72	112 373,37	16 764,35	15 876,16
Autres immobilisations corporelles	539 249,61	441 918,31	97 331,30	104 444,42
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	892,52		892,52	892,52
TOTAL (I)	3 066 526,46	1 600 077,08	1 466 449,38	1 490 496,44
Comptes de liaison (II)	376 195,20		376 195,20	181 626,10
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	414 462,87		414 462,87	272 134,73
Avances et acomptes versés sur cdes	5 000,00		5 000,00	3 300,00
Créances d'exploitation (2)				
Créances adhérents et usagers	82 980,26		82 980,26	37 347,36
Autres créances	432 372,52		432 372,52	266 930,86
Valeurs mobilières de placement	406 782,10	225,94	406 556,16	456 097,73
Disponibilités	2 046 330,90		2 046 330,90	2 393 816,15
Charges constatées d'avance (3)	96 232,48		96 232,48	101 567,15
TOTAL (III)	3 484 161,13	225,94	3 483 935,19	3 531 193,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL	6 926 882,79	1 600 303,02	5 326 579,77	5 203 316,52
(1) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à plus d'un an :	18 780,96			
(3) Dont à plus d'un an :				

30/06/2018

30/06/2017

Net

Net

FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatif sans droit de reprise			
Timbre fédéral affecté			
Autres			
Réserves			
Réserves "immobilisations"			
Réserves "projet associatif"			
Autres réserves			
		4 005 312,04	3 878 863,97
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice			126 448,07
	positif		
	négatif	-181 629,76	
Subventions affectées à des biens non renouvelables		6 287,00	8 383,00
Provisions réglementées			
TOTAL	(I)	3 829 969,28	4 013 695,04
Comptes de liaison	(II)	376 195,20	181 626,10
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
		278 435,60	273 956,31
TOTAL	(III)	278 435,60	273 956,31
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL	(IV)		
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			
Emprunts et dettes financières divers (2)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
		1 524,79	28 876,50
Comptes adhérents, usagers créditeurs			
		111 302,01	223 427,98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
		144 705,83	142 511,74
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
		396 274,77	194 368,56
Autres dettes			
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF			
Produits constatés d'avance			
		188 172,29	144 854,29
TOTAL	(V)	841 979,69	734 039,07
Ecarts de conversion passif	(VI)		
TOTAL GENERAL		5 326 579,77	5 203 316,52
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ...			
(2) Dont emprunts participatifs ...			

FDC
HERAULT 34

COMPTE DE RESULTAT - CONSOLIDATION -

Durée de l'Exercice :

12 MOIS

30/06/2018

30/06/2017

Net

Net

PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises	28 071,67	33 090,53
Production vendue	89 805,75	91 171,00
Ventes Assurances	42 152,00	41 528,00
Prestations de services	10 450,23	11 545,36
Montants nets des produits d'exploitation	170 479,65	177 334,89
Production stockée		
Cotisations	1 988 044,00	1 986 548,00
Contributions volontaires	5 649,65	4 026,00
Subventions d'exploitation	137 882,65	170 628,77
Autres produits	8 625,48	10 461,24
Reprises sur provisions et amortissements	78 877,90	53 464,43
Transferts de charges	204 645,36	211 963,23
Reprise sur fonds dédiés sur subventions		
TOTAL des produits d'exploitation (I)	2 594 204,69	2 614 426,56
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	309 687,41	208 842,15
Indemnisations dégâts	292 668,70	135 240,98
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	-142 328,14	-57 322,77
Autres achats et charges externes	975 772,55	902 767,76
Impôts, taxes et versements assimilés (dont 2 478,48 € CDD)	67 647,10	63 924,09
Salaires et traitements (dont 44 464,04 € CDD)	512 543,07	477 669,22
Charges sociales (dont 20 381,94 € CDD)	266 454,62	242 480,57
Autres charges de personnel (dont 2 238,90 € CDD)	14 863,98	13 699,36
Dotations aux amortissements sur immobilisations	110 421,41	127 643,87
Dotations aux provisions	83 357,19	97 482,47
Subventions accordées par l'association	308 942,19	302 605,08
Autres charges	16 568,73	18 097,82
TOTAL des charges d'exploitation (II)	2 816 598,81	2 533 130,60
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent transféré (III)	188 664,75	181 187,96
Déficit transféré (IV)	188 664,75	181 187,96
Résultat des opérations faites en commun (III - IV)	0,00	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-222 394,12	81 295,96

FDC
HERAULT 34

COMPTE DE RESULTAT - CONSOLIDATION - suite -

Durée de l'Exercice :

12 MOIS

30/06/2018

30/06/2017

Net

Net

PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
Autres valeurs mobilières, créances d'actif immobilisé	12 353,36	14 225,00
Autres intérêts et produits assimilés	13 469,93	17 702,24
Reprises sur provisions financières et transferts de charges financiers	289,19	64,39
Autres		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL des produits financiers (V)	26 112,48	31 991,63
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Autres	190,56	156,40
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	225,94	289,19
TOTAL des charges financières (VI)	416,50	445,59
RESULTAT FINANCIER	25 695,98	31 546,04
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-196 698,14	112 842,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	9 313,44	2 485,38
Sur opérations en capital	14 496,00	15 996,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL des produits exceptionnels (VII)	23 809,44	18 481,38
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	951,21	1 223,64
Sur opérations en capital	5 599,85	727,67
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL des charges exceptionnelles (VIII)	6 551,06	1 951,31
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 258,38	16 530,07
Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
Impôt sur les produits financiers (X)	2 190,00	2 924,00
TOTAL des produits (I+III+V+VII)	2 832 791,36	2 846 087,53
TOTAL des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 014 421,12	2 719 639,46
RESULTAT	-181 629,76	126 448,07

FDC
HERAULT 34

BUDGET PREVISIONNEL - 2019/2020

Durée de l'Exercice

12 MOIS

BUDGET AU 30/06/2020
Net

PRODUITS D'EXPLOITATION	
Vente de marchandises	26 800
Production vendue	89 000
Prestations de services	11 000
Montants nets des produits d'exploitation	126 800
Production stockée	
Cotisations, vignettes sanglier et participations plan de chasse	1 996 000
Legs et donations	
Subventions d'exploitation	39 000
FNC : éco contribution et compensation perte des bi-départementaux et temporaires	149 000
Autres produits	5 000
Reprises sur provisions et amortissements	
Transferts de charges	70 000
Reprise sur fonds dédiés sur subventions	
TOTAL des produits d'exploitation (I)	2 385 800
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	224 000
Variation de stock (marchandises)	-80 000
Indemnités dégâts de grand gibier	200 000
Autres achats et charges externes	849 400
Impôts, taxes et versements assimilés	67 000
Salaires et traitements	463 000
Charges sociales	245 000
Autres charges de personnel	11 000
Dotations aux amortissements sur immobilisations	111 000
Dotations aux provisions	6 000
Subventions accordées par l'association	300 000
Autres charges	15 000
TOTAL des charges d'exploitation (II)	2 411 400
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
Excédent transféré (III)	
Déficit transféré (IV)	
Résultat des opérations faites en commun (III - IV)	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-25 600

Durée de l'exercice

12 MOIS

BUDGET AU 30/06/2020
Net

PRODUITS FINANCIERS	
De participations	
Autres valeurs mobilières, créances immobilisées	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises prov financières, transferts de charges financiers	26 200
Autres	
Produits nets cessions de valeurs mob. de placement	
TOTAL des produits financiers (V)	26 200
CHARGES FINANCIERES	
Intérêts et charges assimilées	
Autres	
Charges nettes sur cessions de valeurs Mob. Plac.	
TOTAL des charges financières (VI)	
RESULTAT FINANCIER	26 200
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	600
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 000
TOTAL des produits exceptionnels (VII)	2 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements et aux provisions	
TOTAL des charges exceptionnelles (VIII)	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	
Impôt sur les bénéfices (X)	2 600
TOTAL des produits (I+III+V+VII+IX)	2 414 000
TOTAL des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 414 000
RESULTAT	0

**REGLEMENT INTERIEUR
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT (*)**

ARTICLE 13 POINT 149 DES STATUTS

ARTICLE 1 : LE SIEGE SOCIAL

Le siège de la fédération départementale des chasseurs peut accueillir le siège et les activités d'associations de chasse en relation avec l'objet social.

ARTICLE 2 : L'ASSEMBLEE GENERALE

Nombre de pouvoirs (article 11 points 128 et 132 des statuts)

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département (= chasseur individuel) ne peut détenir plus de 10 pouvoirs.

Par ailleurs, tout adhérent individuel qui souhaite participer aux travaux de l'assemblée générale doit s'inscrire au siège fédéral 20 jours avant la date de l'assemblée générale.

Mode de scrutin (article 11 point 134 des statuts)

L'élection des membres du conseil d'administration prévue à l'article 5 des statuts se fera à bulletins secrets.

Toutes les autres décisions soumises à l'approbation de l'assemblée générale se feront à mains levées.

En cas de nécessité d'organiser une assemblée générale supplémentaire, le conseil d'administration pourra, sur proposition du président de la Fédération, mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique.

Les questions faisant l'objet du vote et les éléments utiles aux adhérents pour participer à cette consultation devront leur être adressés par la Fédération au moins 1 mois avant l'échéance du vote.

La date du dépouillement et les modalités de publication des résultats devront être précisés.

Les opérations de dépouillement des résultats sont assurées par les personnels de la Fédération, sous contrôle d'un huissier.

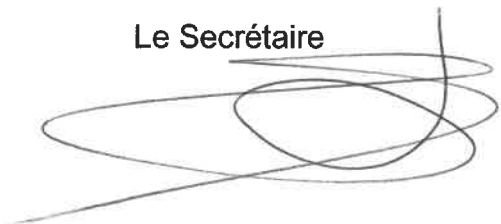
Dans l'hypothèse d'un vote par correspondance, le bulletin de vote devra être ainsi adressé accompagné d'une enveloppe opaque et d'une carte d'émargement séparée.

L'enveloppe d'envoi à utiliser pour renvoyer ces documents sera préaffranchie et elle devra être signée au dos par l'adhérent.

Dans l'hypothèse d'une consultation en ligne, il conviendra que la Fédération mette à disposition de ses adhérents un site internet dédié avec une connexion possible grâce à un identifiant personnel.

La Fédération adressera à cette fin une notice précisant toutes les instructions à respecter par les adhérents pour se connecter, voter et valider leur vote


Le Secrétaire



Robert CONTRERAS



Le Président



Jean-Pierre GAILLARD

(Ce règlement intérieur, préparé par le conseil d'administration du 28 mars 2019, a été adopté par l'assemblée générale le samedi 6 avril 2019 à Murviel-lès-Béziers).

() le règlement intérieur précédent est abrogé.*

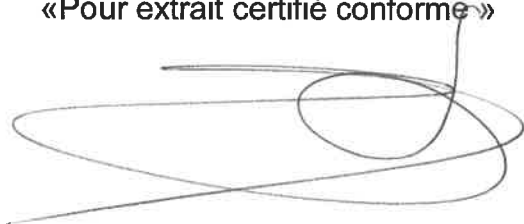
ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 6 AVRIL 2019 A MURVIEL LES BEZIERES

DELIBERATION CONCERNANT LA VENTE DES PARCELLES DE PAILHES (article 11 point 121 des statuts)

Le Président Jean-Pierre GAILLARD, représentant légal de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault (article 6 point 53), est autorisé par délibération de l'assemblée générale du 6 avril 2019 à Murviel les Béziers, à procéder à la vente des parcelles de Pailhès (7 ha 55 a 72 ca).

Jean-Pierre GAILLARD, est habilité à signer tous les actes et pièces au nom de la fédération. La présente délibération, établie pour valoir ce que de droit, est certifiée conforme par le Président et le Secrétaire.

Le Secrétaire
«Pour extrait certifié conforme»



Robert CONTRERAS

Le Président
«Pour extrait certifié conforme»



Jean-Pierre GAILLARD

ACQUISITIONS TERRAINS PAILHES

REGLEMENTS EFFECTUES à Me BEC :

29/04/2002	6 097,96
27/08/2002	11 400,00
13/01/2003	5 500,00
01/12/2003	5 500,00
TOTAL	28 497,96

ACQUISITIONS DES TERRAINS									
PROPRIETAIRES	DATE	LIEU-DIT	N° PARCELLES	SUPERFICIE	PRIX	Frs ACTE	Formalit	Déb	Droits timb
Mme ENJALBAL (1)	27/08 et 17/10/02	PYPY	A 265	0 ha 24 a 87 ca	3 048,98	182,33	359,92	13,4	219
M MEFFRAY	27/08 et 11/09/02	PYPY	A 283	0 ha 59 a 50 ca	1 143,37	78,46	292,56		191
M CHAUSSOUY	27/08 et 11/09/02	PYPY	A 279	0 ha 45 a 75 ca	762,25	78,46	283,15		163
M TAILLADE	27/08 et 07/11/02	PYPY	A 260	0 ha 53 a 46 ca	1 067,14	78,46	285,12	17,4	181
M VIDAL	03/09 et 15/11/02	PYPY	A 256	0 ha 23 a 62 ca	2 744,08	164,09	333,37	2,39	251
M BONAFE	27/08 et 27/09/02	PYPY	A 274	0 ha 24 a 40 ca	914,69	78,46	293,32		213
Consorts BERAL	26/04/2003	PYPY	A 267	0 ha 31 a 04 ca	914,00	78,46	299,64		168
M JULIA (3)	24/07/2003	PYPY	A 273 275 280	0 ha 53 a	762,25	78,46	290,96		148
M CALVIERE (2)	24/07/2003	PYPY et MONTALAUROU	A 263 281 282 361 363	1 ha 91 a 79 ca	1 524,49	91,16	337,68		206
Cts CARAYON	25/09/2002	PYPY	A 257 266 268 261	0 ha 96 a 01 ca	1 524,49	91,16	314,52	30	195
						3,52			93
M HUMBERT R contre échange MONTALAUROU A 362 367 (CALVIERE) (2)	28/11/2003	PYPY	A 262 et A 264	0 ha 38 a 51 ca		78,46	274,14		93
Commune PAILHES	11/12/2003	PYPY	A 258 et 276	0 ha 75 a 07 ca	4 000,00	219,88	344,37		343
							15,69		
LIGUORY F (3)	11/12/2003	PYPY	A 269 271	0 ha 38 a 70 ca	762,25	91,17	364,71		143
							30,69		
			TOTAL	7 ha 55 a 72 ca	19 167,99	1 392,53	4 119,84	63,17	2 607,00

- (1) reçu en échange de
- (2) reçu en échange de
- (3) reçu en échange de

M LAUZE	SAUMELONGUE	B 367		0 ha 56 a 01 ca	3 048,98		182,33	333,41	1	299
M CALVIERE	MONTALAUROU	A 362 367		0 ha 33 a 80 ca	200,00					
M JULIA	MONTALAROU	A 314 315		0 ha 16 a 41 ca	762,25					

	* SAFER LR	72,96 €	24/05/2002	TOTAL	19 167,99	1 574,86	4 453,25	64,17	2 906,00
				TOTAL GENERAL	28 239,23				

Assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault – 06 avril 2019

**Office National de
la Chasse et de la
Faune Sauvage**

**Service
Départemental de
l'Hérault**

SOMMAIRE

1. Collaboration étroite ONCFS – FDC 34
2. Le service départemental de l'Hérault en quelques chiffres
3. Avenir de l'ONCFS

Assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault – 06 avril 2019

1. Collaboration étroite ONCFS – FDC 34

Collaboration étroite à travers des conventions de partenariat

4 conventions lient l'ONCFS et la FDC 34 :

- Formation initiale des garde-chasse particuliers
- Comptages lagomorphes sur le GICF LM
- Comptages brame du cerf sur les Monts d'Orb
- Formations sécurité à la chasse à l'école du Soulié

Formation initiale des garde-chasse particuliers



Assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault – 06 avril 2019

Comptages lagomorphes sur le GICF Larzac Méridional



Assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault – 06 avril 2019

Comptages brame du cerf sur les Monts d'Orb



Formations sécurité à la chasse à l'école du Soulié



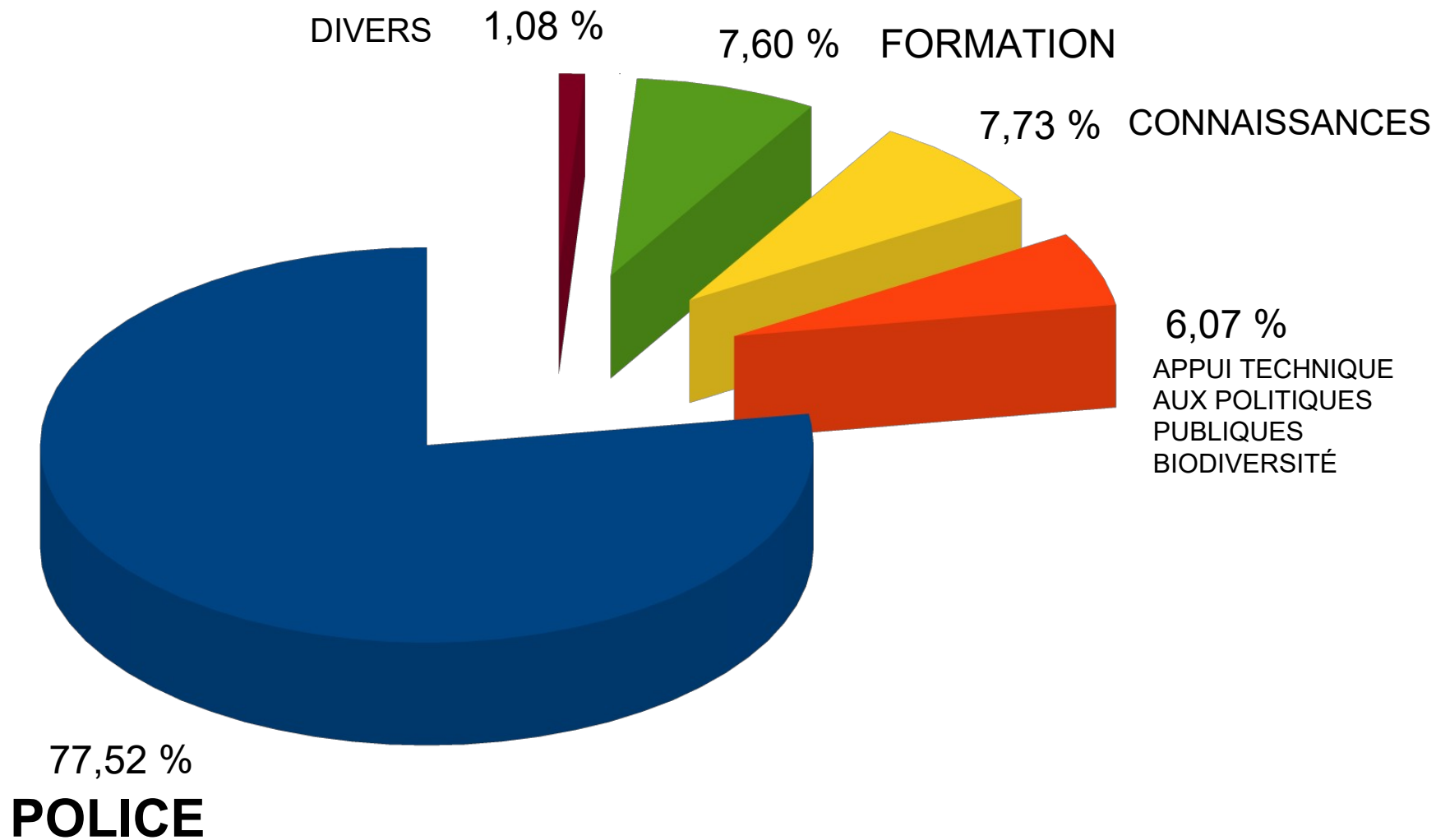
**Des relations partenariales
fortes...mais aussi humaines.**

Assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault – 06 avril 2019



2. L'ONCFS de l'Hérault en quelques chiffres

Répartition du temps par activité - 2018



57 %
POLICE BIODIVERSITÉ



40 % POLICE CHASSE



3 % POLICE PÊCHE

Quelques affaires singulières

Opération VTM – saisie de 2 motos



**Saisie des motos suite
à des obstacles aux
fonctions**

**Peines encourues :
6 mois de prison et
15 000€ d'amendes**



CHASSE DE NUIT AVEC CHEVROTINES



Contrôle d'un salon des antiquaires

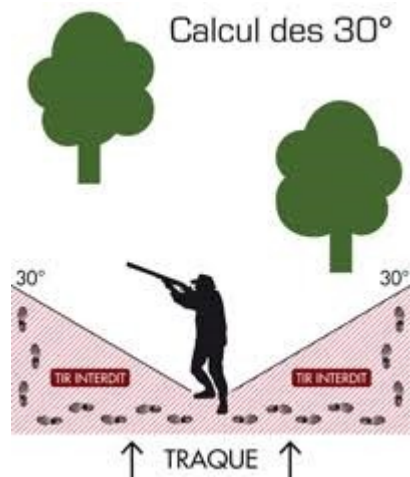


Perquisition et saisie d'une corne de rhinocéros noir



**Mise en vente
sur internet :
200 000 €**

Enquêtes sur les accidents de chasse



8 règles d'or

pour la chasse du grand gibier en battue

1. Les chasseurs doivent être alignés et tenir leur chien en laisse.
2. Les chasseurs doivent être alignés et tenir leur chien en laisse.
3. Les chasseurs doivent être alignés et tenir leur chien en laisse.
4. Les chasseurs doivent être alignés et tenir leur chien en laisse.
5. Les chasseurs doivent être alignés et tenir leur chien en laisse.
6. Les chasseurs doivent être alignés et tenir leur chien en laisse.
7. Les chasseurs doivent être alignés et tenir leur chien en laisse.
8. Les chasseurs doivent être alignés et tenir leur chien en laisse.

Le plaisir de chasser en toute sécurité !



3. Avenir de l'ONCFS

AVENIR DE L'ONCFS

Création en 1972 de l'Office National de la Chasse



OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT
—
DIRECTION
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
—
Office National de la Chasse
—
COMMISSION
de Garde national
de la chasse et de la faune sauvage
—



AVENIR DE L'ONCFS

Création en 2000 de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage



AVENIR DE L'ONCFS

1^{er} janvier 2020

Fusion de 2 établissements publics ⇒ 1 établissement public en charge de la police de l'environnement et sanitaire

Mais aussi fusion des missions de connaissances, de recherche et d'expertise sur les espèces et les milieux

AVENIR DE L'ONCFS

5 missions « piliers » du nouvel établissement public :

- la police de l'environnement et sanitaire,
- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces et les milieux,
- l'appui à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité,
- la gestion et l'appui à la gestion d'espaces naturels,
- la mobilisation de la société civile et des acteurs

AVENIR DE L'ONCFS

L'aboutissement de ce projet ambitieux est prévu pour le 1^{er} janvier 2020.



+

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

=

OFFICE FRANÇAIS de la BIODIVERSITÉ

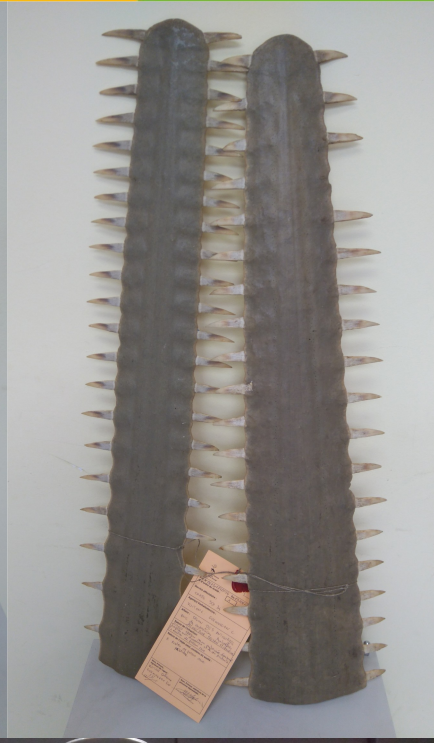
L'Office Français de la Biodiversité dans l'Hérault

20 inspecteurs de l'environnement chargés de faire respecter :

Police de la nature
Police de la chasse
Police de l'eau
Police de la pêche
Police sanitaire

....faire respecter la police de l'environnement en général, dont la chasse fera partie intégrante.

Merci de votre attention....





Association des lieutenants de loupeterie de l'Hérault

ETAT RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS SUR LES CIRCONSCRIPTIONS

-

ANNEE 2018

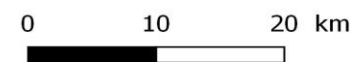
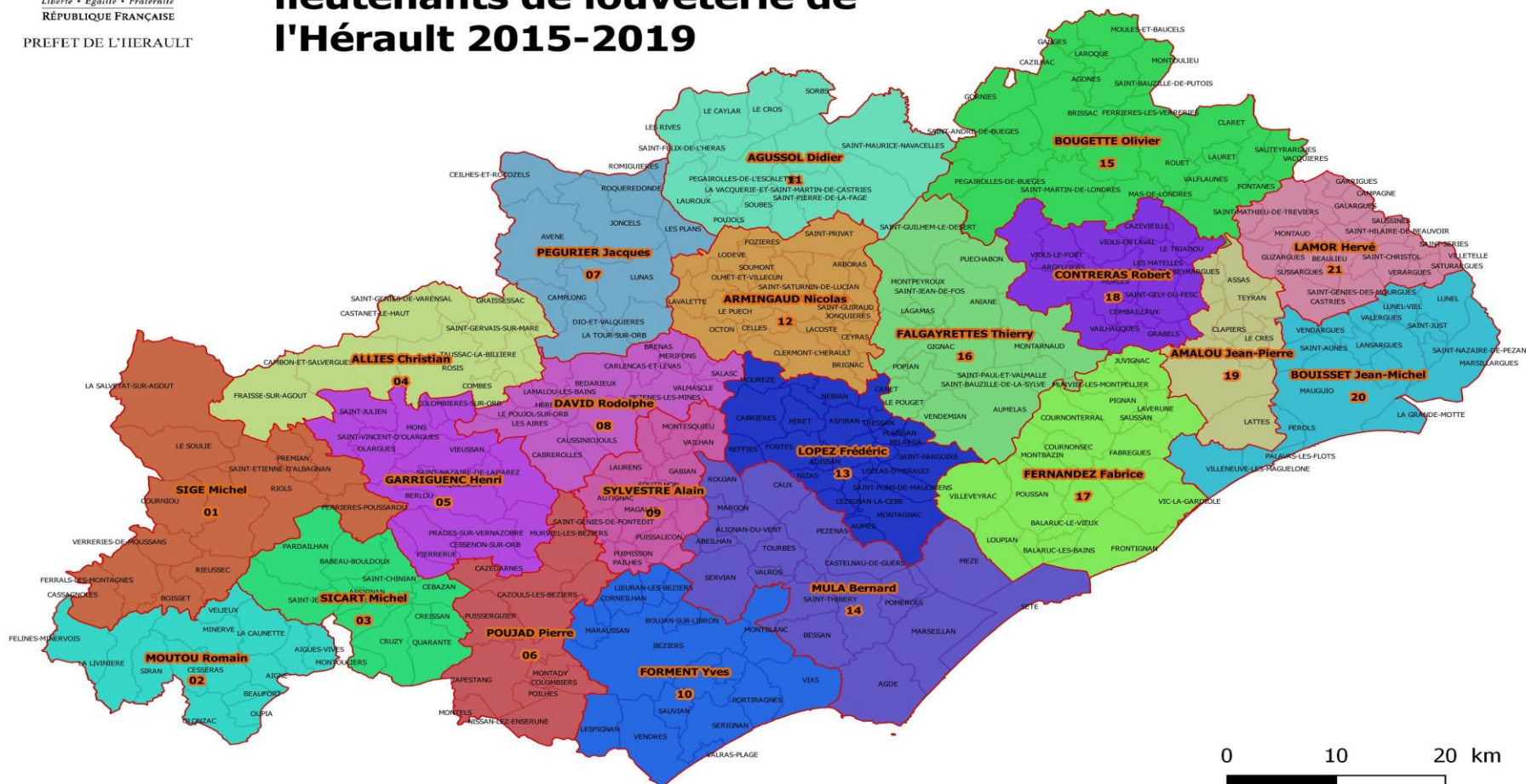


Association des lieutenants de l'Écluse de Louveterie de l'Hérault



PREFET DE L'HERAULT

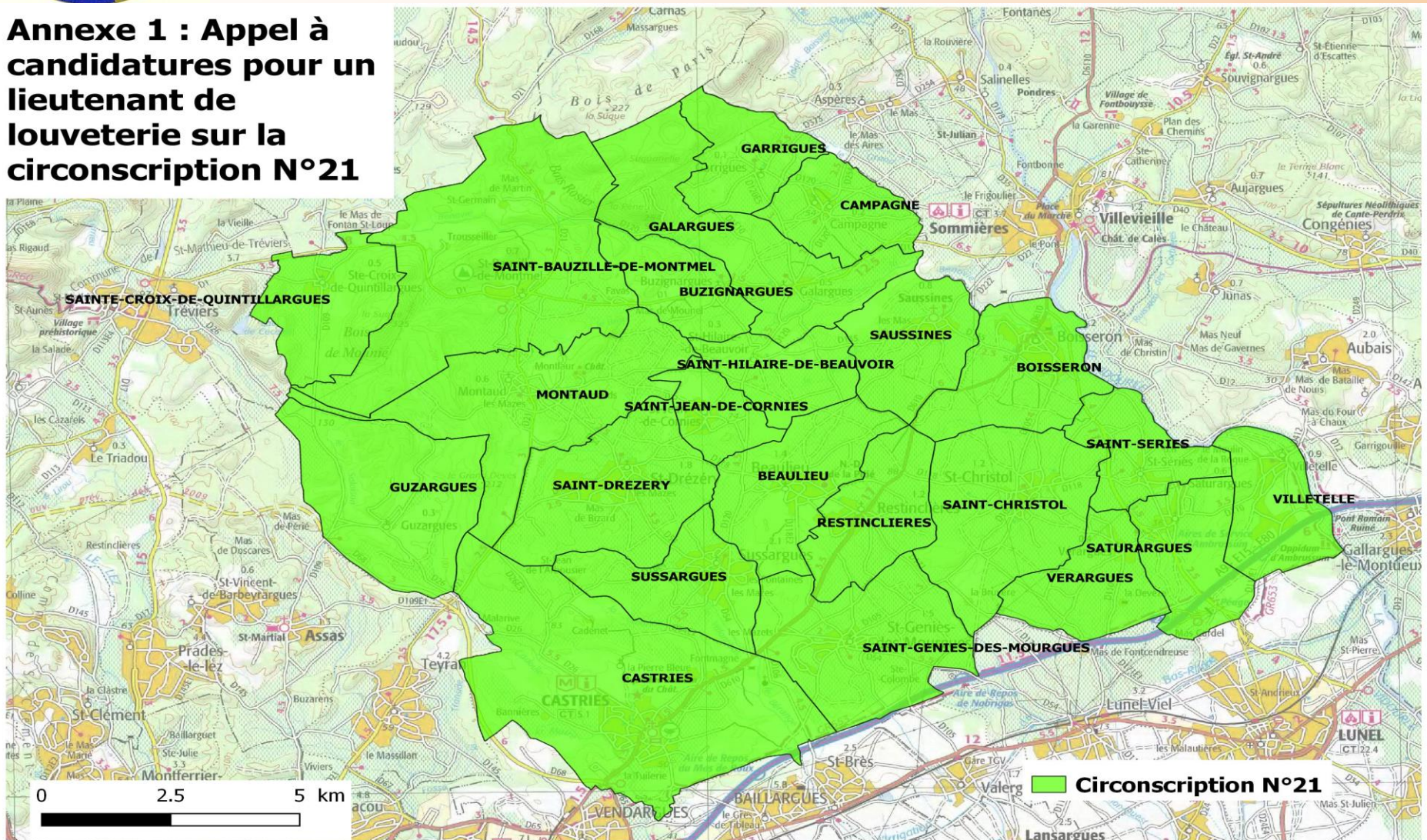
Circonscriptions des lieutenants de l'Écluse de Louveterie de l'Hérault 2015-2019





Création d'une nouvelle circonscription

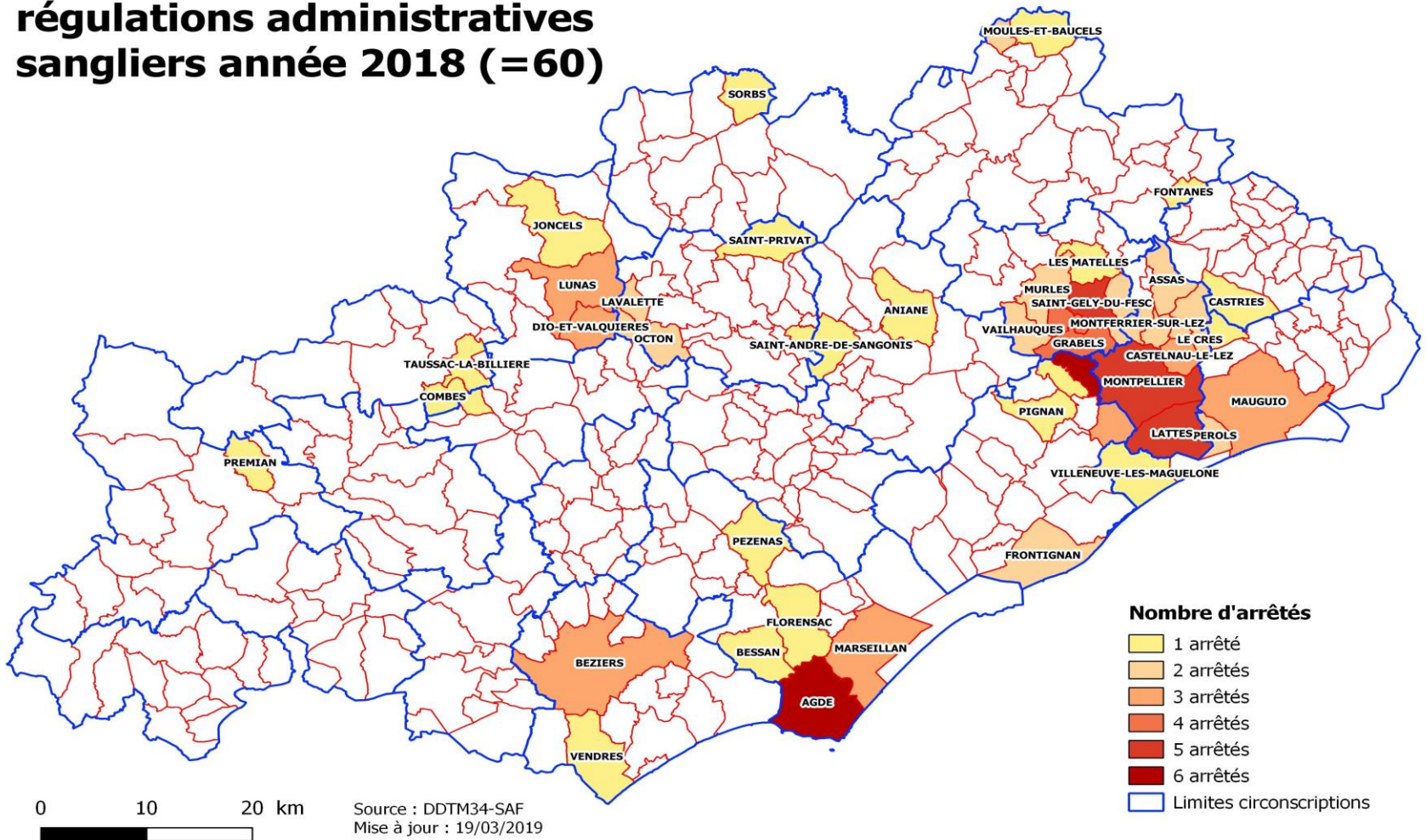
Annexe 1 : Appel à candidatures pour un lieutenant de louveterie sur la circonscription N°21





Association des lieutenants de loupeterie de l'Hérault

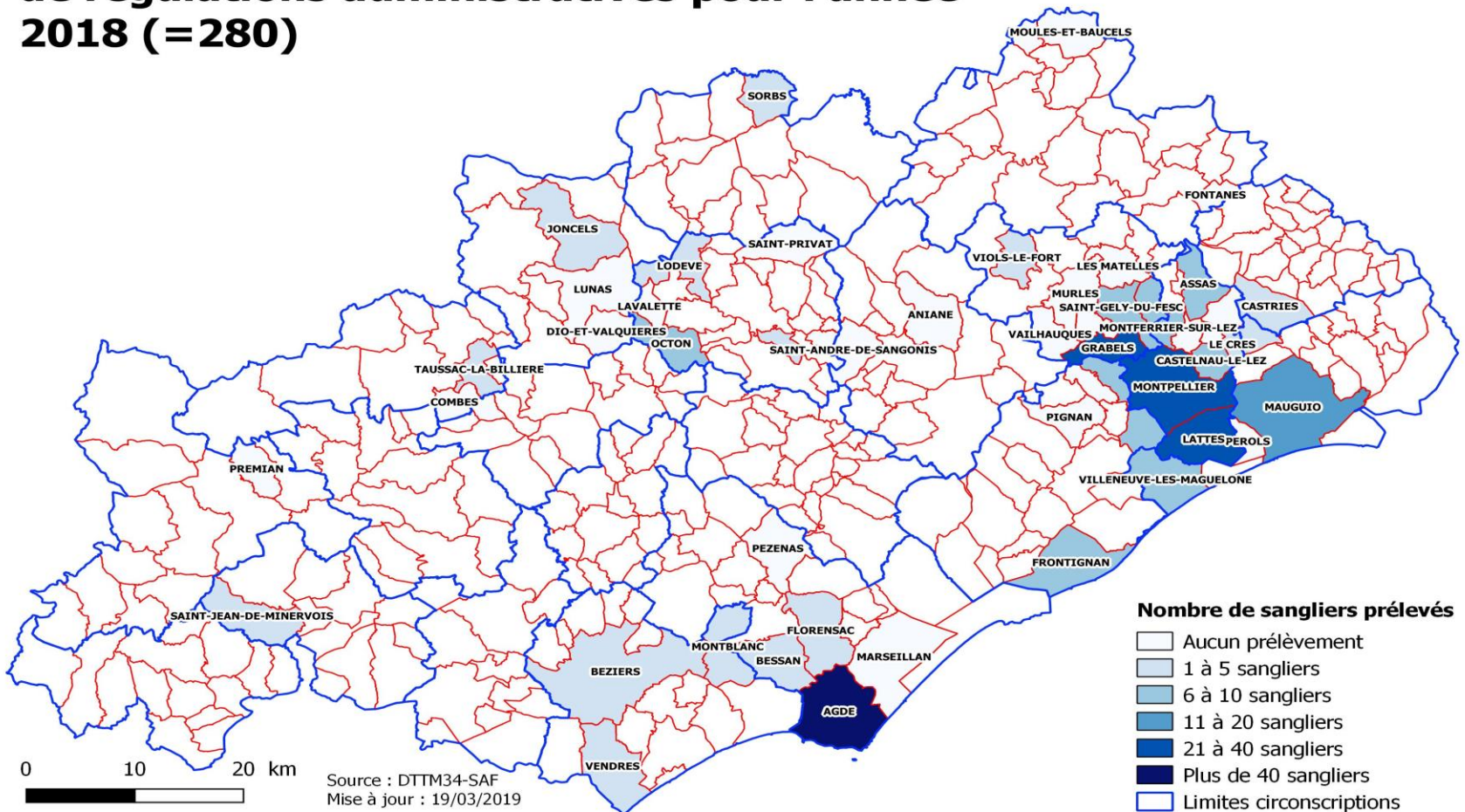
**Nombre d'arrêtés
régulations administratives
sangliers année 2018 (=60)**





Association des lieutenants de loupeterie de l'Hérault

**Nombre de sangliers prélevés dans le cadre
de régulations administratives pour l'année
2018 (=280)**





Association des lieutenants de louveterie de l'Hérault

Battues et tirs ordonnés par le Préfet

2018

Espèces	Nombre d'Arrêtés Préfectoraux	Nombre de prises
Sangliers (Tirs & Battues)	60	280
Sangliers AP Sécurité Publique & Cages – Pièges	40	202
Renards	1	31
Mouflons	5	28
Daims	4	1
Colombidés	2	570
Lapins	2	159
Cormorans (Quota autorisé 380)	Louvetiers, Garde pêche & chasse particulier, Prud'Homme	383



Association des lieutenants de louveterie de l'Hérault

- Les Lieutenants de Louveterie accomplissent une véritable mission de service public sur directive du Préfet via la DDTM par des interventions ponctuelles de terrain
- Ils doivent agir dans un esprit de concertation et de médiation afin de concilier les intérêts d'une activité professionnelle avec ceux d'un loisir.
- De par leurs rôles de médiateurs, les Lieutenants de Louveterie ne décident pas de l'intervention. Ils donnent leur avis de terrain en leurs qualités de conseillers techniques du Préfet. Toutes les instances concernées sont consultées (FDC, ONCFS, Conservatoire du Littoral sur les zones humides de leur ressort, etc...). La décision est alors prise par la DDTM par délégation du Préfet. Ils agissent en toute transparence en prévenant : Maire, ONCFS, Gendarmerie, Police, acteurs cynégétiques, ...).
- Les Lieutenants de Louveterie laissent le soin aux chasseurs de réguler certaines espèces à problèmes tel que cela est proposé par votre Fédération.
- Ce n'est qu'en cas d'impossibilité ou lorsque les chasseurs ne le peuvent pas que les Louvetiers doivent agir en zones urbaines et périurbaines ou sensibles.



Association des lieutenants de louveterie de l'Hérault

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique doit rester une priorité alliée au principe de maintien et de gestion durable des espèces sauvages.

Les Lieutenants de Louveterie, agents auxiliaires de l'Etat, remplissent leurs fonctions dans le cadre du bénévolat, le dernier en France, pour réaliser des Missions de Service Public.

Le Président de l'Association des Lieutenants de Louveterie de l'Hérault siège à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, à la Commission Spécialisée d'Indemnisation des Dégâts, à la Commission d'attribution du plan de chasse, à la formation spécialisée compétente en matière de classement d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et au Comité Départemental de Veille et de suivi du Loup.



Association des lieutenants de louveterie de l'Hérault

Enfin, l'Association des Lieutenants de Louveterie de l'Hérault remercie pour leur concours au bon déroulement de leurs missions et la confiance qui leur est témoignée :

Monsieur Le Préfet de l'Hérault, la DDTM, le Conseil Départemental de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole, Messieurs les Maires, l'O.N.C.F.S., l'O.N.F., la Gendarmerie nationale, les Polices nationales et municipales, la FDC de l'Hérault et ses personnels, les responsables des Sociétés de Chasse, les gardes et piégeurs, les agriculteurs.